

CATEGORIE 1

PROFESSEURS ET PERSONNELS DE NIVEAU EQUIVALENT

Liste n°1 : Union Nationale Inter-universitaire (UNI)

Liste n°2 : SNESUP avec le soutien du SNCS, du SNEP et du SNETAP (FSU)

Liste n°3 : QSF « Association pour la Qualité de la Science française » (QSF)

Liste n°4: SGEN-CFDT

Liste n°5 : Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (FNSAESR-CSEN)

Liste n°6 : SNPREEES-Force Ouvrière

Liste n°7 : Sup'Recherche / UNSA Education

Elections au CNESER - 20 mars 2007 - Enseignants collège A

Liste présentée par :



En finir avec Mai 68

Pour relever les défis du XXI^e siècle

Avant toute chose, rappelez-vous que, le 20 mars prochain, vous devrez voter dans votre université.

Pour résister à la tentation assez répandue de l'abstention, il est nécessaire de prendre en compte ce qu'est réellement le CNESER.

Ce qu'est réellement le CNESER

Ce conseil n'est pas un organisme purement professionnel et corporatiste. Il comprend aussi des étudiants, des délégués des personnels administratifs et techniques, ainsi que des personnalités extérieures à l'université. Il est consulté sur tous les textes gouvernementaux qui concernent, au sens large, la politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au sens strict, il est purement consultatif. En réalité, son avis infléchit très souvent les textes initiaux sortis des bureaux du ministère. D'autre part, et peut-être surtout, le CNESER est une sorte de caisse de résonance et aussi d'indicateur qui est censé refléter ce que pense la communauté universitaire. C'est particulièrement vrai en 2007, année électoralement décisive. Tous les indices se rapportant à un secteur sensible (c'est le cas de l'enseignement supérieur) seront analysés et auront des répercussions sur la situation dans son ensemble.

L'UNI : le passé garant de l'avenir

Dans ces circonstances, l'UNI est plus que jamais nécessaire. Notre mouvement, qui n'est pas corporatiste au sens étroit puisqu'il regroupe aussi bien des étudiants que des enseignants, est par nature adapté à la fonction propre du CNESER.

Maintenant, tout le monde, ou presque, reconnaît la dégradation de l'enseignement

supérieur. Depuis le début, contre les illusions et les lâchetés régnantes, nous avons posé le diagnostic juste en incriminant l'esprit soixante-huitard, astre mort aujourd'hui mais dont les séquelles n'ont pas été complètement éradiquées.

A l'inverse de cette idéologie délétère, nous entendons prendre en compte les réalités contrastées de la nature humaine, développer la responsabilité personnelle et viser l'excellence, fût-ce par des chemins ardu. Nous ne récusons pas le terme d'élitisme, en précisant seulement que cette élite, nécessaire au progrès de toute société, doit être celle de la capacité, du mérite et de l'ardeur. La gauche, au contraire, s'englue dans une utopie desséchante, dans l'irresponsabilité collective et dans l'égalitarisme nivelleur et démagogique.

2007, année cruciale

Il reste, on le voit, bien des efforts à fournir. Si la gauche l'emporte en 2007, les conséquences seront ravageuses et nous entrerons sans faiblesse en résistance. Si la droite est victorieuse, le chemin sera plus dégagé, mais les obstacles resteront nombreux. On peut espérer qu'elle est en train de se désintoxiquer du terrorisme intellectuel de la gauche qui l'a si souvent inhibée, mais la cure est loin d'être achevée. Dans une telle situation, une force déterminée comme celle que nous représentons est irremplaçable pour exercer une action décisive sur l'évolution du système. **Vous pouvez compter sur notre détermination. Elle sera d'autant plus efficace que vous nous aurez apporté un soutien plus puissant.**

Enseignants collège A

Pour éradiquer définitivement l'esprit soixante-huitard, il est temps de revenir aux valeurs essentielles, qui sont précisément en accord avec les besoins du XXI^o siècle.

L'excellence

C'est l'essence même de l'enseignement supérieur. Elle ne s'oppose pas à ce qu'on appelle très improprement la démocratisation, à condition que tous les jeunes qui ont les capacités, la volonté et l'énergie nécessaires accèdent au plus haut niveau sans être entravés par des considérations pécuniaires ou matérielles. Le nivellation par le bas conduit fatallement à la prolétarisation intellectuelle (et aussi économique) de la masse des étudiants, déjà victimes de la démagogie soixante-huitarde (refus de la sélection, dévalorisation des diplômes, disciplines sans débouchés).

Symbiose entre enseignement et recherche

L'enseignement supérieur qui se contenterait de dispenser des connaissances serait condamné à se dessécher. Il doit jouer un rôle essentiel dans leur élaboration. L'organisation de la recherche en France est encore trop soviétoïde. Les passages entre le corps des enseignants et celui des chercheurs doivent être facilités et multipliés dans les deux sens.

Enseignants : exigence et responsabilité

Il faut d'abord que les professeurs soient à la hauteur de leur tâche, ce qui suppose un haut niveau d'exigence dans leur recrutement. Les procédures doivent être adaptées à cet objectif : prééminence d'organismes prenant en compte exclusivement la compétence ; développement du système des concours.

C'est ainsi qu'on pourra à bon droit rendre la carrière des professeurs plus attractive, tant au point de vue matériel que par les responsabilités nettement accrues qui doivent leur être confiées dans la vie des établissements. Cette revalorisation générale contribuera à enrayer la fuite des cer-

veaux et permettra à l'enseignement supérieur de remplir pleinement sa fonction, celle d'un organe essentiel dans ce vaste corps qu'est la nation.

Diversité

Il faut restaurer l'autonomie des grandes disciplines dans le cadre d'universités responsabilisées, organisées dès lors en confédérations de facultés.

La France ne vit pas en autarcie dans un îlot loin des turbulences du monde. Aujourd'hui, la concurrence est non seulement européenne, mais mondiale. Plutôt que de détailler un programme formel dont nous n'avons pas la maîtrise, les élus de l'UNI s'engagent à soutenir et à promouvoir les mesures de libération des énergies qui permettront à la France, dans ce domaine d'excellence qu'est l'enseignement supérieur, de demeurer un phare intellectuel et culturel.

Collège A - Professeurs et assimilés

1 HARLE Jean-Robert	Aix-Marseille 2 - Médecine interne
1 bis LE POURHIET Anne-Marie	Rennes 1 - Droit public
2 SCHMIDT Joanna	Strasbourg 3 - Droit privé
2 bis STOFFEL-MUNCK Philippe	Paris 1 - Droit privé
3 BRAMOULLÉ Gérard	Aix-Marseille 3 - Sciences économiques
3 bis LAZORTHES Yves	Toulouse 3 - Neurochirurgie
4 DUCASSOU Dominique	Bordeaux 2 - Biophysique et Médecine nucléaire
4 bis GOUET Michel	Paris 12 - Energétique, génie des Procédés
5 DESCOTTES Bernard	Limoges - Chirurgie digestive
5 bis DEHEUVELS Paul	Paris 6 - Statistiques
6 PHILIP Christian	Lyon 3 - Droit public
6 bis FASQUELLE Daniel	Littoral - Droit privé
7 METZGER Jean-Philippe	Paris 6 - Cardiologie
7 bis COIFFARD Laurence	Nantes - Pharmacie galénique
8 BÉRARD Philippe	Lyon 1 - Chirurgie générale
8 bis GOHIN Olivier	Paris 2 - Droit public
9 CROUZATIER Jean	Toulouse 1 - Droit public
9 bis JEANDOT Jacques	Bordeaux 2 - Chirurgie buccale
10 CARON - ROUSSET Monique-Marie	Lille 2 - Pédodontie
10 bis PINI Joseph	Aix-Marseille 3 - Droit public
11 TOBELEM Gérard	Paris 7 - Hématologie
11 bis HAMY Antoine	Angers - Chirurgie générale

En votant pour l'UNI, vous affirmerez votre volonté de reléguer au rang des vieilles lunes les archaïsmes étouffants défendus par les syndicats de gauche et de donner à l'enseignement supérieur français les armes pour entrer victorieusement dans le XXI^o siècle.

LE CNESER, C'EST QUOI ?

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est **la seule instance nationale** où une majorité de représentants **élus** des personnels et des étudiants (29 pour les personnels et 11 pour les étudiants sur 61) peuvent faire entendre leurs réflexions, propositions et revendications sur la politique d'éducation et de recherche menée par le Gouvernement. C'est tout le contraire de la bureaucratie centralisée de l'AERES et des commissions d'experts.

Le CNESER est obligatoirement consulté sur :

- ♦ législation et réglementation concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- ♦ politique universitaire, budget et sa répartition
- ♦ organisation des enseignements et réglementation des diplômes, y compris des autres ministères ; demandes d'habilitation et d'accréditation d'Ecoles Doctorales, reconnaissance des diplômes, notamment pour des établissements privés
- ♦ structure et fonctionnement des établissements. C'est un conseil consultatif, mais il peut relayer avec efficacité les mobilisations qui se font dans les

établissements ou dans la rue, et, en toutes circonstances, faire entendre la voix des personnels. Le SNESUP est porteur, au CNESER comme dans toutes les instances, d'un syndicalisme de lutte et de proposition, ancré dans la réalité de nos métiers et de nos établissements, indépendant de tous les pouvoirs, favorable aux convergences intersyndicales lorsqu'elles sont possibles, et en prise avec les actions locales.

Quelles sont nos positions et propositions dans les différents domaines d'intervention au CNESER ?

* sont électeurs : a] Enseignants-Chercheurs et Enseignants des EPCSCP** (y compris IUFM Aix Versailles) b] Chercheurs (CR - DR) inscrits sur la liste électorale.

** EPCSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Sur les formations :

L'objectif fixé par le Parlement (Code de l'Education, art. L111-6) est d'atteindre, dans les dix années à venir les 50% d'une classe d'âge, obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 3 millions d'étudiants, et d'accroître, par la formation initiale et continue les qualifications de l'ensemble des générations. Cet objectif ne peut être atteint sans une **rénovation en profondeur de l'ensemble du système d'enseignement supérieur**, qui, à côté des cours magistraux assurant la structuration des enseignements, permette une pédagogie diversifiée (TIPE, travaux par petits groupes...) – laquelle suppose une augmentation notable de l'encadrement. Les élèves issus des bacs professionnels et technologiques doivent avoir des possibilités de poursuites en IUT et STS, – qui sont à développer, mais aussi dans des **parcours aménagés** de Licence.

Les premiers cycles universitaires doivent voir leur taux d'encadrement se rapprocher de celui des classes préparatoires. Des passerelles doivent être prévues entre cursus et pour une **reprise d'études** tout au long de la vie.

Pour une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de l'ensemble, le SNESUP propose un **rapprochement de l'ensemble** des formations supérieures, actuellement très éclaté (Universités, Ecoles d'ingénieurs et de commerce, paramédical, beaux-arts, sport, vétérinaire, STS, IUT, classes prépa, ...) avec l'objectif d'un lien fort entre enseignement et recherche.

L'évolution des formations supérieures, universitaires et autres (LMD, formations d'ingénieurs, cursus spécialisés, ...) suppose d'adapter la réglementation. Cela requiert une réflexion au niveau national – à laquelle le CNESER doit être associé – en vue d'un **cadrage national** de référence des formations et diplômes (Licences, Licences Professionnelles et Masters). En précisant : objectifs, contenus scientifiques culturels et professionnels communs aux différents groupes de formation, logique des architectures, cohérence des parcours-types, dénominations, accès et poursuites d'études sans sélection à l'entrée du Master ou au cours de celui-ci, volumes horaires, dispositifs d'enseignement, ...

Un bilan de la réforme LMD doit être fait, et discuté au CNESER : l'échec étudiant demeure, la mobilité en cours de formation a été réduite, la lisibilité est mise en cause, les charges pédagogiques et administratives pour les enseignants ont été accrues, la formation s'est atomisée... Le SNESUP fera de ce bilan un de ses objectifs dans le prochain CNESER, en rapport avec les Comités de suivi Licence et Master, les équipes de formations, les conseils des établissements.

Les élus agiront pour la revalorisation des **formations professionnalisantes longues** ; pour que le CNESER donne son avis sur les formations d'Ingénieur et les plans de formation des enseignants proposés par les IUFM. Les études de santé devront faire l'objet d'un travail approfondi.

Sur le lien Enseignement – Recherche :

Pour permettre réellement à notre pays d'atteindre l'objectif que des pays de l'Union Européenne de 3% du PIB pour la recherche – dont la moitié pour la recherche publique – et de 700 000 chercheurs supplémentaires, il faut une politique ambitieuse de **créations d'emplois scientifiques de titulaires**.

Et des moyens de la recherche publique fondés sur l'augmentation budgétaire des crédits de base des laboratoires articulée à celle de l'investissement des entreprises dans la recherche. Les missions de l'**Agence Nationale de la Recherche (ANR)** doivent être revues. Les crédits publics répartis selon des critères scientifiques. Avec des **procédures contradictoires et transparentes** par des instances démocratiques. Avec le CoNRS, le CNESER doit y jouer pleinement son rôle.

Nous demandons une programmation des créations d'emplois de titulaires pour offrir à tous les personnels relevant de l'emploi scientifique, technique et administratif, des perspectives de **carrières gratifiantes** pour celles et ceux qui s'investissent dans ces métiers difficiles. Et pour **résorber la précarité**, notamment celle qui frappe les jeunes doctorants et docteurs, c'est essentiel.

Les **orientations de la recherche** supposent un large débat : processus de décision transparent, critères élaborés collectivement et partagés par la communauté universitaire. Le statut d'**EPCS** va en sens inverse : il dessaisit les EPCSCP de leurs prérogatives et écarte les personnels, notamment enseignants-chercheurs des décisions dans ce domaine.

L'évaluation de la Recherche ne saurait relever d'une instance composée uniquement d'experts nommés, dans une optique sélective et utilitariste, dont le seul résultat, à terme, serait de stériliser la recherche, voire d'en supprimer des domaines entiers (recherche fondamentale). **Le SNESUP s'est opposé à la création de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)**. Il en demande la dissolution immédiate.

Les élus SNESUP se battront pour que le CNESER joue tout son rôle en matière de recherche, notamment sur la répartition des crédits recherche et sur les **formations et études doctorales**. Celles-ci sont essentielles au développement des universités. Leur visibilité au cœur de chacune doit être obtenue en propre ou via des coopérations équitables.

Assurer partout la collégialité dans les labos, équipes et écoles doctorales est un enjeu primordial. Avec une représentation de tous les enseignants-chercheurs au Conseil des Ecoles Doctorales, et l'élection de leur directeur.

Liberté de la recherche : il faut éviter la généralisation de thématiques imposées, le resserrement des programmes vers les seuls débouchés immédiats ou la seule recherche appliquée. Il faut que soit garantie la participation de la communauté scientifique à la détermination des grandes orientations, dans un processus excluant pressions politiques, régionales ou économiques.

Sur les emplois et les moyens :

Les élus SNESUP sont vivement intervenus contre l'insuffisance des dotations budgétaires et le non respect des promesses faites au plus haut niveau suite à la récente loi Recherche.

Face à l'opacité, à l'arbitraire, ils ont revendiqué des **critères clairs de répartition** des emplois et des crédits, fondés sur le développement de la recherche publique française et la mise en œuvre d'enseignements mieux adaptés à la réussite des étudiants. Ils exigent que le CNESER soit associé à la révision des critères d'attribution de la DGF. Ils contestent la part de plus en plus grande de crédits attribuée sur contrat aux établissements et la course aux ressources propres ... machine à produire de l'emploi précaire.

Sur statut et missions des enseignants du supérieur :

Le SNESUP affirme qu'il faut :

- prendre en compte **toutes les activités** des enseignants du supérieur dans des services statutaires avec des volumes horaires réduits
- prendre en compte **les diverses responsabilités** et les reconnaître par des décharges de service
- ouvrir la possibilité effective d'**exercer des activités de recherche** à tous les enseignants-rechercheurs, et la rendre accessible aux enseignants de statut second degré qui le souhaitent. Les nouveaux enseignants-rechercheurs doivent avoir un service d'enseignement allégé : demi-service durant trois ans
- mettre en place une réelle **formation initiale et continue** à l'enseignement dans le Supérieur, via en particulier les CIES
- créer donc de nombreux emplois d'enseignant-rechercheur et d'IATOS.

• mettre à la disposition des enseignants les **moyens matériels** nécessaires : bureau équipé, bibliothèques, en particulier pour les lettres-sciences humaines et sociales, locaux enfin mis aux normes d'hygiène et de sécurité.

Sur l'unité et la continuité du Service Public :

Sous couvert de concurrence mondiale, de masse critique, des filières entières sont menacées, et le Ministre engage une **politique de hiérarchisation** des universités, avec pôles d'excellence et « universités de proximité ». Face à cette recomposition, les élus SNESUP défendent une **carte universitaire équilibrée** sur l'ensemble du territoire et le développement d'une offre de formation correspondant à des besoins avérés. Et les questions de contractualisation, de constitution des PRES, de mise en place des RTRA, l'élaboration des Contrats de Plan Etat-Région doivent être discutées en CNESER, car elles contribuent à la construction de la carte universitaire.

Les élus SNESUP se sont battus pour doter **les nouveaux EPCSCP** de statuts conformes aux garanties du Code de l'Éducation, contre la volonté gouvernementale (Cf Ministère de l'Agriculture). Avec la majorité des personnels de ces établissements, ils ont combattu les projets de statuts ad hoc de Paris-Dauphine ou de l'INP de Grenoble (Grand Établissement) visant à contourner la loi : sélection à l'entrée ou minimisation de la place des personnels pour peser sur les décisions qui les concernent.

Les tentatives d'imposer une **réforme managériale** de la direction des universités figurent aujourd'hui en bonne place de certaines plateformes électorales présidentielles. Elles ont jusqu'à présent échoué devant la détermination du CNESER, des élus SNESUP, UNEF,..

LE TRAVAIL DES ÉLUS AU CNESER

Des IUFM intégrés dans les Universités Pour une amélioration de la formation des enseignants.

Le SNESUP se prononce pour que l'intégration des IUFM à l'Université réponde à un objectif d'amélioration de la formation des enseignants, notamment par le renforcement de la liaison avec la recherche. L'Arrêté concernant le cahier des charges ne va pas dans ce sens.

Le SNESUP agira pour que les IUFM soient dotés des postes nécessaires pour des équipes pluri-catégorielles de personnels pérennes ; pour des procédures spécifiques permettant l'accès à des emplois d'enseignants-rechercheurs pour les enseignants de premier ou de second degré inscrits sur les listes de qualification.

Le travail des élus au CNESER concernant les habilitations

La construction de nouveaux projets pédagogiques est une de nos missions essentielles. La procédure d'habilitation des projets est donc déterminante. Avec le passage au LMD, l'examen global de l'offre de formation des établissements n'est soumis au CNESER qu'en fin de parcours, lorsque les experts sont déjà intervenus et que

des négociations ont eu lieu entre l'établissement et le Ministère. Cela dessaisit de fait le CNESER de ses missions dans un contexte où le gouvernement avec l'AERES vise tout simplement à se passer de cette instance.

Pourtant, les élus du SNESUP suivent avec attention le déroulement et le résultat de cette procédure : échange avec tous les porteurs de projets qui le souhaitent, travail à partir des documents mis à disposition – très tardivement – par le Ministère, défense de dossiers devant le CNESER (licences pluri-disciplinaires, IUP, STAPS, ...) ou intervention sur les points posant problème ; objectifs et contenus de formation, problèmes pédagogiques, enseignement des langues, etc.

Les élus ont exigé bilan, critères nationaux pour l'examen des dossiers par les experts et par le CNESER. La DGES(*) dû concéder quelques modifications de sa doctrine, notamment concernant les licences pluri-disciplinaires et a accepté de revoir quelques dossiers défendus à la fois par les élus CNESER et le Président de l'Université.

Les élus CNESER se battront pour que les formations rayés de la carte (IUP, ...), dès lors qu'elles répondent à des besoins, soient de nouveau habilitées. Ils veilleront également à ce que l'Etat

conserve le monopole de la délivrance des diplômes publics et à ce qu'il ait les mêmes exigences pour l'enseignement supérieur privé conventionné que pour l'enseignement supérieur public.

Le travail des élus au CNESER concernant la réglementation

Durant le dernier mandat, le CNESER a été consulté, en séance plénière, sur de nombreux textes importants : Loi Fillon sur l'Ecole (avec l'intégration des IUFM), Pacte recherche, Décret AERES, Arrêté Etudes Doctorales. Dès qu'ils ont connaissance des projets, les élus SNESUP informeront les collègues en mettant à disposition les projets, accompagnés d'une analyse, sur le site internet du SNESUP. La réaction des collègues dans les établissements, traduite par diverses actions (manifestations, meetings, vote de motions...), est indispensable à l'intervention efficace des élus. Le vote des élus tient compte des mandats définis par les instances du syndicat, de convergences intersyndicales ou de la modification du texte en séance. Cependant, le texte amendé voté, n'est pas en général celui qui paraît, le gouvernement étant libre de ne pas retenir les amendements, ce qu'il fait couramment.

* Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

* * * * *

Le SNESUP se battrà pour que **les avis du CNESER** soient respectés et mieux pris en compte qu'ils ne l'ont été ces dernières années. Les élus demanderont, en particulier, que le Ministre, en personne, préside le CNESER, au moins deux fois par an, lors de la présentation des orientations générales, et à l'occasion de la discussion de chaque texte de loi. Le SNESUP demandera également que les votes du CNESER contraires aux projets du ministère aient un effet suspensif d'au moins six mois, et que les élus disposent des moyens d'enrichir les textes, voire d'en proposer.

**SI VOUS SOUTENEZ CETTE DÉMARCHE,
VOTEZ, APPELEZ À VOTER POUR
LES LISTES SNESUP - FSU**

L'ensemble des candidats des listes SNESUP-FSU soutenues par le SNCS, le SNEP et le SNETAP (FSU) au CNESER s'engagent, s'ils sont élus, à défendre ces propositions. Les listes présentées par le SNESUP-FSU incarnent la diversité des disciplines, des établissements, des générations, avec un souci d'équilibre géographique, dans le respect de la parité homme / femme.

Élections au CNESER – 20 mars 2007 **Association pour la Qualité de la Science française (QSF)**

QSF, association créée en 1982, a pour mission de défendre et de promouvoir l'inventivité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, conditions de la compétitivité de la science, de la croissance de l'économie, et de la vie de la culture.

S'il revient aux organisations syndicales d'assurer la défense collective et individuelle des universitaires, QSF milite pour que les évaluations et les décisions scientifiques soient fondées sur des critères scientifiques.

Pour une carte universitaire cohérente et correctement financée

La formation supérieure de la majorité d'une classe d'âge est un défi pour notre pays. Or le coût d'un étudiant dans les universités, ou même dans les IUT, est scandaleusement inférieur à celui d'un lycéen dans le secondaire, les classes préparatoires aux grandes écoles, ou les sections de techniciens supérieurs (STS). La France est seulement au 15^e rang de l'OCDE pour la dépense par étudiant, sans compter le gaspillage que constitue l'échec disproportionné en premier cycle (20 % des étudiants quittent nos universités sans diplôme). L'amélioration du taux d'encadrement, l'augmentation du nombre et du montant des bourses, et la mise aux normes des bâtiments sont des urgences nationales.

Tous les classements internationaux le montrent : nos universités sont pénalisées non seulement par leur faible financement, mais aussi par leur éclatement géographique et par leur limitation disciplinaire. Des considérations d'aménagement du territoire ont trop souvent présidé à la prolifération des établissements – ou même à la sélection récente des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) –, au détriment de l'excellence scientifique et de la mobilité des étudiants. Le passage au LMD (Licence, Master, Doctorat) a encore accru les handicaps structurels des universités, qui y ont perdu leur monopole de la collation des grades, les grandes écoles et les moins grandes s'étant mises à décerner des diplômes qui confèrent les mêmes grades.

Un remembrement et un renforcement de la carte universitaire s'imposent pour rétablir de vraies universités complètes à l'identité discernable – mais non pas des universités surdimensionnées, les meilleurs établissements mondiaux étant tous de taille moyenne. QSF est favorable à l'institution de collèges de niveau L. Des conventions lieraient ces collèges et les universités responsables de la poursuite des études, ainsi que les enseignants des collèges et les centres de recherche des universités.

Pour des diplômes lisibles et une formation à long terme

Le passage au LMD, au nom de l'harmonisation européenne, loin d'atténuer l'opacité de l'offre de formation en France, l'a épaisse au contraire. Le nombre des filières et des diplômes a été déraisonnablement multiplié. Un seul exemple : plus de 1200 licences « pro » aux intitulés étroits ont été créées depuis 1999. **L'inflation des diplômes doit cesser.**

Depuis vingt ans, la surpopulation des filières générales des universités, sans rapport avec les débouchés, a provoqué la dévaluation des diplômes. Les bacheliers capables de suivre des études longues évitent les premiers cycles universitaires et intègrent les IUT à défaut des classes préparatoires, tandis que les universités sont contraintes d'accueillir les bacheliers qui n'ont pas été acceptés ailleurs. L'absence de sélection ouverte et d'orientation appropriée, principale cause de l'échec d'un grand nombre d'étudiants d'origine modeste dans les universités, revient à une sélection dissimulée réservant les grandes écoles aux enfants des milieux favorisés. Face à des diplômes dévalués, le marché de l'emploi opère une nouvelle sélection selon les relations, donc selon les origines sociales. **QSF est pour une orientation efficace, sélective et équitable des étudiants.**

QSF s'inquiète de la tendance à la spécialisation prématuée des cursus universitaires sous couvert de professionnalisation, ainsi que de la volonté de caler l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi à court terme au détriment de la formation générale. Les jeunes d'aujourd'hui changeront quatre ou cinq fois de métier durant leur vie active. L'enseignement supérieur ne peut pas viser leur seule insertion professionnelle immédiate. **La formation initiale**, parce qu'elle se conçoit désormais comme une préparation à la formation tout au long de la vie, **doit**, quelle qu'elle soit, et courte ou longue, **se faire aussi large et compréhensive que possible**, car seul l'enseignement général apprend à apprendre seul.

Pour une meilleure reconnaissance de la recherche universitaire

La qualité des recherches menées dans les grands organismes (CNRS, Inserm, EPST, etc.) a démontré leur légitimité : **QSF est attaché à leur maintien.** Ces organismes sont étroitement liés aux universités où est conduite, notamment dans les laboratoires associés, l'essentiel de la recherche fondamentale. Mais les crédits de recherche des universités ne reflètent pas l'importance de la recherche qui s'y fait ; leurs moyens en personnel technique et administratif sont insuffisants ; leurs bibliothèques restent pauvres.

QSF juge opportun que le financement de la recherche se fasse en partie sur projets (ANR), mais à deux conditions : que le financement des structures reste adéquat ; que la proportion des projets blancs soit substantielle. QSF souhaite que l'évaluation des unités comme des personnels soit unifiée à moyen terme, que ceux-ci relèvent des organismes ou des universités, afin que la mobilité entre l'enseignement et la recherche devienne la norme. **QSF juge insuffisants les dispositifs de convergence entre universités et organismes prévus par la loi sur la recherche**, notamment en matière d'évaluation des unités (AERES), de recrutement des enseignants et des chercheurs, et de gestion des carrières.

Pour une revalorisation matérielle et morale du statut des universitaires

Les conditions matérielles de l'enseignement et de la recherche en France restent très inférieures à celles des grandes universités étrangères. Les meilleurs cerveaux d'une génération ne seront pas attirés vers l'enseignement et la recherche si un système de « post-docs » attrayants n'est pas institué, si les salaires ne sont pas réévalués (20 % de perte de pouvoir d'achat des enseignants-chercheurs depuis 25 ans), alors que les services d'enseignement, les charges d'examen et les responsabilités administratives s'alourdissent.

QSF a toujours soutenu qu'une contribution significative à la recherche devait entraîner une réduction des charges d'enseignement. **QSF défend la modulation pluriannuelle individualisée des obligations de service entre enseignement et recherche en fonction de la productivité et de l'inventivité.**

Depuis 1990, les primes et l'Institut universitaire de France – une dizaine de nos candidats A et B sont membres ou anciens membres de l'IUF – ont amorcé une reconnaissance de la recherche. Le déblocage des carrières par un nombre suffisant de promotions devrait la poursuivre. L'institution de dotations individualisées pour la recherche, l'augmentation du nombre des congés de recherche et des échanges avec les établissements étrangers et les organismes de recherche, la mise en conformité des bibliothèques aux standards internationaux sont des priorités pour motiver et inciter à l'excellence.

Pour des universités autonomes et responsables

QSF a toujours soutenu qu'une véritable autonomie des universités dans le cadre du service public était la condition de leur dynamisme et de leur capacité à rivaliser avec les établissements étrangers. Cette autonomie suppose la responsabilité, c'est-à-dire la compétition entre les universités françaises dans la poursuite de la qualité scientifique et pédagogique, afin que les établissements soient comptables de leurs décisions – bonnes et mauvaises – de gestion, de financement, de pédagogie, de recrutement ou de recherche.

QSF est favorable à un renforcement de la gouvernance des universités. Le président, élu par un collège où les universitaires seraient majoritaires, conduirait une politique à long terme pour son établissement. Le conseil d'administration deviendrait un conseil d'orientation stratégique et ne ressemblerait plus à un comité d'entreprise.

QSF a approuvé la contractualisation pluriannuelle engageant les universités comme le ministère, mais la contractualisation n'a pas suffi à piloter le système. Le complément indispensable de la contractualisation et de l'autonomie est l'évaluation régulière des universités et surtout la prise en compte systématique des évaluations dans les décisions.

QSF estime que la concurrence des universités – concurrence ouverte et non occulte comme elle l'est aujourd'hui – **est la condition du progrès de toutes.** QSF est favorable aux expérimentations ou dérogations qui permettront aux universités mûres pour un statut d'autonomie et de responsabilité d'en bénéficier sans attendre que toutes le soient.

Notre liste a été composée dans un souci d'équilibre géographique et disciplinaire. Les élections au CNESER sont caractérisées par une forte abstention. Nous vous proposons une liste indépendante et collégiale. Notre exigence de qualité n'est pas un slogan : **nos élus veilleront à l'excellence et à la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.**

20 mars 2007 : Élections au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Cneser, c'est quoi ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur toutes les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et est composé de 61 membres. 40 représentants sont élus à bulletin secret et par collèges : 22 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs des universités ou assimilés ;

11 étudiants ; 7 représentants des personnels non enseignants dont un conservateur des bibliothèques.

Leur mandat est de quatre ans, sauf pour les étudiants (deux ans).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités. Depuis 1989, il a également un rôle disciplinaire.

Pourquoi voter Sgen-CFDT ?

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, quel que soit leur statut. Dans chaque établissement, université, IUFM, unité de recherche... la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public d'Éducation et de Recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers dont ceux de la Fonction publique : salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité...

Le Sgen-CFDT revendique

- **les moyens permettant à tous les personnels d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.**
- **une recherche forte financée prioritai-
rement par des crédits récurrents**
- **des établissements d'enseignement
supérieur publics complémentaires et non
en compétition entre eux**



**Être membre d'une confédération,
c'est permettre aux adhérents :**

- **de débattre et d'agir** avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- **d'organiser la solidarité** en s'appuyant sur les acquis obtenus dans une structure pour les revendiquer dans une autre.



**Voter Sgen-CFDT, c'est permettre
au Cneser d'élaborer des positions
combatives et des avis novateurs sur les
grands dossiers de l'Enseignement supérieur**



Une dynamique solidaire

**Le 20 mars 2007,
Votez, faites voter Sgen-CFDT**

Revendications du Sgen-CFDT

Améliorer nos conditions de travail Les difficultés issues de l'insuffisance et de l'inégalité des taux d'encadrement des étudiants et des problèmes récurrents de locaux ne sont pas résolues. La diversification des tâches des enseignants-chercheurs n'est pas prise en compte. Le Sgen-CFDT revendique donc que soit rétabli un plan pluriannuel de créations d'emplois pour l'enseignement supérieur et la recherche publique. Un tel plan doit améliorer l'encadrement, accompagner une mise en place efficace du LMD, soutenir la recherche, favoriser l'émergence et l'épanouissement de spécialités nouvelles. La construction de locaux et la rénovation de locaux anciens ou dégradés doivent rester une priorité dans le respect des normes environnementales. Il faut accentuer l'effort en matière de maintenance et de sécurité. Chaque enseignant doit avoir accès aux équipements de base : bureau, informatique, moyens de communication. Il faut poursuivre l'effort pour les crédits de bibliothèques et de documentation.

Soutenir la recherche Le Sgen-CFDT demande que le lien entre enseignement supérieur et recherche soit renforcé et que les conditions d'exercice de l'activité de recherche soient nettement améliorées. Les allocations de recherche, levier de la politique scientifique, doivent être revalorisées et réparties entre écoles doctorales et établissements en tenant compte de la contractualisation et des partenariats entre établissements. Le Sgen-CFDT s'attachera à ce que l'introduction du doctorat dans les conventions collectives soit réalisée. L'ANR a pris trop de place dans le dispositif français de recherche. Le Sgen-CFDT revendique une hausse conséquente des crédits récurrents des laboratoires. Ces crédits sont la seule garantie de l'indépendance des chercheurs et de l'émergence de nouveaux thèmes. Il faut prendre en compte le développement de la recherche dans les établissements jeunes ou de taille encore moyenne, ainsi que dans les sites délocalisés. Le Sgen-CFDT se prononce pour le maintien et le renforcement des aides publiques à la diffusion et à la consultation de la science.

- **Développer l'enseignement supérieur** L'ampleur des besoins à saisir par les universités et les autres établissements appelle des budgets de l'État ambitieux et pluriannuels. Les moyens

en crédits et en postes doivent être alloués en respectant les engagements pris dans les contrats et en tenant compte de critères nationaux révisés et rééquilibrés, ce hors de toute préférence idéologique.

Le Sgen-CFDT revendique un nouvel équilibre entre les établissements, l'État et les régions. Les contrats doivent permettre aux établissements d'affirmer une politique cohérente et souple sans intervention intempestive des ministères après une vraie négociation respectant le projet d'établissement. Ils doivent représenter la voie principale du développement universitaire.

Le Cneser devra suivre de près les transformations du paysage universitaire. Le Sgen-CFDT est favorable aux rapprochements des établissements publics d'enseignement supérieur. Ceci favorise l'interdisciplinarité et la visibilité des universités. Cependant, il veillera à ce qu'ils ne se traduisent pas par la création d'un enseignement supérieur à deux vitesses. Il s'opposera à ce que quelques pôles régionaux captent la majorité des crédits et des étudiants. Le Sgen-CFDT continuera à s'opposer à l'organisation actuelle de l'AERES, il réclame une proportion de représentants élus des personnels dans toutes les instances de cet organisme d'évaluation.

La formation des maîtres L'intégration des IUFM dans les universités doit se faire en garantissant des consultations larges et des moyens spécifiques. Les recrutements d'enseignants-chercheurs dans les IUFM doivent augmenter. La recherche sur l'éducation et la formation doit bénéficier d'un financement national.

Pour une carrière nouvelle

Quatre principes : accroître la reconnaissance de notre métier par la société (conditions de travail, rémunérations), réaliser le concept d'enseignant-chercheur, améliorer les conditions de travail de tous, raisonner pour les services non plus à l'année, mais pour des périodes plus longues.

Propositions :

1. Débloquer les carrières par augmentation des promotions de classe et transformation d'emplois.
2. Favoriser les activités de recherche pour les jeunes maîtres de

conférences, pour leurs collègues qui préparent une habilitation à diriger des recherches et pour les nouveaux professeurs changeant d'établissement.

3. Aider à la reprise d'une activité de recherche après une interruption longue (notamment congé de maternité et congé parental).
4. Financer le droit à la formation continue des enseignants-chercheurs.
5. Moduler l'activité (enseignement, gestion, recherche) en termes d'horaires, après négociation collective au sein de l'établissement.
6. Reconnaître l'équivalence TP-TD pour tous.

7. Créer des emplois :

- en adaptant les taux d'encadrement par discipline et par cycle aux besoins pédagogiques réels ;
- en réduisant le temps de travail ;
- en permettant la compensation des heures complémentaires par un crédit épargne temps.

8. Créer des sections transversales du CNU avec concours réservés pour promouvoir les actions de pédagogie et de gestion (y compris pour le passage maître de conférences à professeur ou de PRCE-PRAG à maître de conférences).

Pour les personnels de statut 2nd degré : allègement des services en fonction des responsabilités exercées.

Accroître les relations internationales

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le service public français doit se donner les moyens de renforcer sa position et les établissements doivent être à même d'intensifier leurs collaborations interuniversitaires. Les échanges d'étudiants et de personnels doivent s'amplifier. L'amélioration de la mobilité étudiante passe par l'augmentation de son financement. Il faut, de même, un espace européen de la recherche. Le Sgen-CFDT est favorable à la création du Conseil européen de la recherche. Il souhaite cependant que les procédures de cet organisme de financement soient clarifiées et rendues plus transparentes.

Le Sgen-CFDT demande que le Cneser examine la politique européenne et les moyens attribués.

Maîtres de conférences, Professeurs,

Le 20 mars 2007, VOTEZ ET FAITES VOTER

SGEN CFDT

Une dynamique solidaire



ELECTION AU CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
C.N.E.S.E.R. 2007
SCRUTIN DU 20 MARS 2007



Programme de la liste présentée par la
FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
(CSEN)

La Fédération Autonome rassemble, en toute indépendance, toutes celles et tous ceux qui défendent un vrai statut d'universitaire dans une Université digne de ce nom. L'Université a la double mission de faire progresser la connaissance par la recherche et de la transmettre au plus niveau aux étudiants qui en ont le désir et la capacité, en développant leur esprit critique et leurs facultés d'analyse et de synthèse. Les universitaires ne forment donc pas une caste privilégiée mais sont fiers de jouer un rôle essentiel dans le développement du pays.

La Fédération autonome maintient sa demande constante d'un ministère de plein exercice pour l'enseignement supérieur et la recherche : puisque la recherche et l'innovation doivent être les moteurs d'une économie de l'intelligence à forte valeur ajoutée, enseignement supérieur et recherche doivent être associés en un grand ministère autonome.

Il faut rendre au CNESER le rôle dévolu par les textes réglementaires, en particulier son pouvoir de proposition, alors que dans la pratique les concertations du Ministère sont menées ailleurs, le CNESER n'étant consulté que pour la forme en fin de procédure.

Nous sommes indéfectiblement attachés à la qualité de l'enseignement supérieur et à la valeur des diplômes. Nous voulons la cohérence des cursus universitaires dégradés par les dernières réformes démagogiques et menacés de nouvelles dégradations comme la fusion des masters recherche et des masters professionnels. Toujours au nom de la qualité de l'enseignement, nous demandons le maintien des concours de recrutement du secondaire, Agrégation et CAPES. La réforme LMD doit faire l'objet d'adaptations spécifiques pour permettre au secteur santé de l'Université française d'en tirer avantage. Ces adaptations doivent faire l'objet de concertations approfondies avant d'être soumises au CNESER.

L'indépendance des enseignants dans le respect de leur statut national est pour nous un point fondamental. Le droit à la recherche pour tous les universitaires et, pour les professeurs et MDC HDR, à la direction des thèses, doit être effectif, ce qui implique l'indépendance des directeurs de thèse face aux prérogatives des écoles doctorales, le droit de vote de plein droit pour tous les universitaires et pour tous les PRAG ou PRCE docteurs dans les instances qui gèrent la recherche. Face aux risques de dérive de l'AERES (instance sans aucune légitimité puisqu'exclusivement constituée de nommés), nous exigeons le maintien des prérogatives du CNU dans l'évaluation des collègues qui ne sauraient être jugés que par leurs pairs, avec une majorité d'élus, et dans le cadre de leur discipline entendue au sens strict.

La Fédération autonome, fédération de syndicats disciplinaires, est la seule force qui défende le principe de spécificité des disciplines et elle demande le retour à de vraies commissions de spécialistes. Pour lutter contre l'arbitraire de certains présidents et des formes insidieuses de harcèlement, elle propose un médiateur national des universités.

Au plan des moyens, la Fédération demande :

- **des crédits à la hauteur des défis internationaux**, en intégrant la recherche appliquée, mais sans oublier la recherche fondamentale et la documentation scientifique qui doit faire l'objet d'un rattrapage ;
- **une revalorisation des traitements et des primes** pour mettre fin à notre déclassement par rapport à d'autres corps de la fonction publique et pour offrir aux jeunes doctorants (revalorisation de l'allocation de recherche) et aux jeunes docteurs (débuts de carrière comme MdC) des perspectives attrayantes. Les nouveaux MdC devraient pouvoir bénéficier d'un allègement du service d'enseignement durant les trois premières années ;
- **le statut hospitalo-universitaire** doit bénéficier d'évolutions favorables au sein des CHU pour conserver l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires indispensable à la santé publique ;
- **un déblocage des carrières à tous les niveaux** (classe exceptionnelle, 1^{ère} classe des professeurs, hors classe des MdC) et un plan national de transformation par intégration dans le corps des MdC pour les PRAG ou PRCE docteurs et qualifiés par le CNU ;
- **une prise en compte pour tous**, y compris les PRAG et PRCE, dans le service, sous forme de décharges, **des responsabilités pédagogiques** (coordination, création d'enseignement, tutorat, responsabilité de stages...).
- **une amélioration des possibilités de mutation.**

Pour les PRAG et PRCE, la Fédération Autonome, qui a obtenu pour ceux d'entre eux qui souhaitent faire de la recherche et devenir MdC un contrat de préparation de thèse diminuant de moitié leurs obligations statutaires, demande la multiplication de ce type de contrat et, pour tous, la prise en compte de la réalité pédagogique de leurs enseignements et notamment des heures de cours, avec décharges pour responsabilités pédagogiques.

En ce qui concerne l'**habilitation des formations**, qui constitue un des domaines fondamentaux des prérogatives du CNESER, face aux dérives et aux habilitations de complaisance qui dévalorisent les diplômes français nationaux, nos élus seront intransigeants.

Nos élus exigeront une cohérence nationale de la politique universitaire : on ne peut pas, dans le même temps, multiplier les délocalisations et créations d'établissements et vouloir regrouper des universités qui ont plus qu'atteint la « masse critique ». De la même façon les PRES doivent correspondre à de vrais projets scientifiques et industriels et non être l'instrument de restructurations qu'on n'ose avouer. Les restructurations doivent avoir l'aval des partenaires universitaires.

La Fédération autonome, seule force véritablement indépendante et autonome représentée dans toutes les instances (CNESER, CTPU, CNU...) dans les deux collèges, prend l'engagement de défendre l'excellence de l'enseignement supérieur français et le plein exercice du statut national des enseignants du supérieur.

Apportez-lui vos voix, sans les disperser sur des organisations non représentatives et qui ne sont pas sur le terrain pour vous défendre, afin d'accroître ses moyens de faire prévaloir votre point de vue.

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
EN VOTANT MASSIVEMENT POUR CETTE LISTE**



Élections du 20 mars 2007 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège A - Profession de foi FORCE OUVRIERE

Lors de son dernier mandat, le CNESER a examiné pour avis, une avalanche de projets de lois, décrets et arrêtés :

- textes d'application des LMD, dont on voit maintenant les conséquences dans tous les domaines,
- loi sur la recherche qui modifie totalement l'organisation, le fonctionnement, le financement et les buts de la recherche publique avec la création des agences ANR, AERES, AII...
- modifications statutaires des établissements (grandes écoles, intégration des IUFM à l'Université, etc.)

Au vu de l'ensemble des réformes en cours, deux questions se posent :

Quel Enseignement Supérieur les réformes en cours préparent-elles ? Quelle place pour les professeurs et les directeurs de recherche à l'Université ?

Un exemple significatif : la réforme des Ecoles Doctorales

La modification du décret de 2002 sur les Ecoles Doctorales introduit trois modifications d'ampleur :

- l'Université perd le monopole de la collation des grades au profit d'autres établissements d'enseignement supérieur, y compris privés : il s'agit là d'une atteinte fondamentale et intolérable à la laïcité et aux fonctions régaliennes de l'Etat républicain.
- le Conseil de direction des Ecoles Doctorales (habituellement constitué de collègues de "rang A") voit l'irruption "pour moitié, de personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques d'une part, et dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés d'autre part".
- les titulaires d'une thèse d'Etat ou habilités peuvent être minoritaires dans ces conseils : suivant la position du représentant du ministre, la majorité du CNESER a repoussé l'amendement FO précisant que la majorité des membres du Conseil, toutes catégories confondues, devaient être titulaires d'une thèse d'Etat ou d'une HDR.

En quoi cette nouvelle disposition peut-elle améliorer la formation à la recherche ? N'est-ce pas une véritable mise sous tutelle des universitaires, dans le domaine qui leur est propre : la formation à la recherche, la transmission des connaissances disciplinaires au plus haut niveau ? N'est-ce pas une mise en cause de leur indépendance ?

LMD, Recherche, professionnalisation

Les authentiques formations professionnelles (BTS, DUT, etc.) débouchant sur des diplômes reconnus sont menacées. On explique qu'il y manque 100 000 places, places que l'on refuse de créer pour des raisons financières. En revanche, on prétend « professionnaliser » les formations universitaires avec la multiplication des stages en entreprise qui, s'ils permettent d'économiser des heures d'enseignements fondamentaux, ne préparent pas à des diplômes reconnus dans les Conventions Collectives.

Déjà, les ex-DEA, de 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, sont devenus des M2 Recherche intégrés au deuxième cycle, avec des conséquences très négatives :

- baisse du financement, diminution des enseignements disciplinaires, menaces de fermeture pure et simple de nombreux ex-DEA jugés « trop petits », ce qui met en cause l'avenir de disciplines entières.
- comptabilisation, dans de nombreux cas de masters à faibles effectifs, des anciennes heures de cours comme heures de TD, voire de TP ;

Un projet de décret ministériel prévoit d'aller plus avant en fusionnant les masters professionnel et recherche, en substituant les stages en entreprise à la formation par et pour la recherche, qui est pourtant une authentique formation professionnelle. N'est-ce pas directement l'avenir de la recherche, et des enseignements de haut niveau, auquel il est porté atteinte ?

Jeunes docteurs

Tous affirment manifester leur intérêt pour l'avenir des doctorants et des jeunes docteurs. Le doctorat est devenu un "diplôme professionnel". Il faut rétablir les faits. Pour les enseignants-chercheurs, le retour aux 150 H équivalent TD s'impose plus que jamais, nécessitant la création de 10 000 postes correspondants.

Lorsque le Ministère crée des postes au budget 2007, il apparaît : "100 postes de post-doctorant". Sur quel statut ? En tout cas pas celui de fonctionnaire ! L'avenir des jeunes doit-il consister en des années de post-doctorat avant d'avoir le droit de postuler sur des postes d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs ?

Les réformes dont le prochain CNESER aura à débattre

PRES, « nouvelle gouvernance », évaluation

Pour « relever le défi » des classements internationaux, comme celui de Shanghai, l'Université française devrait « se couler dans leur moule » (dixit le Directeur de l'Enseignement supérieur), comme si la pertinence d'un tel classement fondé sur des critères essentiellement « nord-américains » était incontestable pour définir la qualité de l'Enseignement Supérieur d'un pays.

Selon le discours officiel, *l'unique objectif* des PRES serait donc de leur permettre de figurer en haut du classement, comme conséquence du regroupement d'établissements adoptant une signature unique des publications scientifiques.

Cependant, tout porte à croire que l'AERES, "agence indépendante", fera de ces critères un élément important dans l'évaluation des établissements et que l'ANR validera les appréciations de l'AERES pour distribuer les crédits d'Etat. L'AERES permet de justifier par avance toute réduction de crédits récurrents pour la recherche, aggravant ainsi la crise budgétaire des universités, due au désengagement de l'Etat qui ne finance plus la totalité des enseignements prévus dans les maquettes (plus de 4 millions d'heures d'enseignement sur un total de 21 millions, sont laissées à la charge des établissements).

Par delà la multiplicité des statuts des premiers PRES, on relève des constantes :

- la possibilité d'embaucher des personnels de toutes catégories sous statut privé (CDI) via la constitution de fondations ;
- des organismes de direction très resserrés, aux pouvoirs renforcés : quelques dizaines d'élus, au lieu de centaines d'élus dans les CA actuels des nombreux établissements constituant le PRES et des "Conseils d'Orientation" constitués de personnalités extérieures toutes nommées et exerçant le véritable pouvoir.

Dynamitage des statuts

« Nous sommes encore dans des logiques disciplinaires qui tiennent à la structuration même de l'évaluation des enseignants-chercheurs dans le cadre français. Je peux vous assurer qu'il faudra y aller à la dynamite (...) La dynamite doit être posée au niveau de l'évaluation des carrières. (...) Il suffit (...) d'intégrer par exemple un degré d'intérêt pour la professionnalisation et pour le rapport avec l'entreprise » (audition du représentant de la Conférence des Présidents d'Université par la Commission Université-Emploi)

Avec de tels critères, que devient l'évaluation par les pairs ? Est-il exagéré de dire que la profession d'universitaire serait « dynamitée » par de tels projets de modifications statutaires ? Il ne s'agit pas d'un combat des anciens et des modernes, ni de la défense de privilège de « caste », mais de la survie de l'Université Française, des ses enseignements et des statuts de ses personnels.

**La recherche et la transmission des connaissances sont mises en cause
La fonction d'universitaire ne sera plus au cœur de l'Université
L'Université de demain sera-t-elle encore une université ?**

Des élus FO au CNESER

Avoir des élus au CNESER donne du poids à FO pour défendre les droits et garanties des personnels. Destinataires de tous les projets et textes ministériels, les élus FO informent les personnels, et interpellent le Ministère avant même la rédaction finale des textes.

C'est ainsi que la promulgation du décret AERES, malgré le vote contre unanime au CNESER et au CTPMESR des élus FO et de tous les autres syndicats, prend l'allure d'un véritable coup de force et rend son application plus difficile.

**En votant Force Ouvrière, syndicat indépendant, au CNESER,
vous manifesterez votre volonté de défendre votre statut et vos droits collectifs.**

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote

Élections au CNESER

**mardi 20 mars 2007
VOTEZ POUR LES LISTES
UNSA ÉDUCATION !**



Pour la Démocratie !

Le déni de démocratie du ministère l'amène à créer des organismes bureaucratiques, composés de personnalités désignées et au fonctionnement opaque.

On l'a vu avec l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et l'ANR (agence nationale de la recherche) qui ne sont pas de bons outils.

On le voit aussi avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) dont la « gouvernance » risque de dessaisir les instances élues des établissements.

Le CNESER, instance démocratiquement élue par la communauté universitaire et scientifique, doit être respecté par le ministère, et ses avis pris en compte.

Non à la marchandisation !

La marchandisation de l'enseignement supérieur est en route. **Le décret sur les écoles doctorales a entamé le monopole de la collation des grades par l'Université au bénéfice d'établissements privés.** Le risque persiste pour les autres diplômes.

Les pôles de compétitivité donnent lieu à des dérives. En effet l'octroi de moyens est subordonné à leur existence, et donc aux partenariats avec le secteur privé. Il faut tenir compte de l'intérêt « en soi » des propositions des établissements.

Oui à l'Université de la réussite

L'UNSA est une organisation syndicale réformiste. Elle est favorable à toutes les mesures qui correspondent aux objectifs de la loi Savary : formation ; recherche ; diffusion de la culture ; coopération internationale. Nous approuverons ce qui permettra de donner de la souplesse aux parcours des étudiants, ce qui favorisera leur réussite.

L'Université de la réussite doit disposer des moyens publics nécessaires à l'accomplissement de ses missions. On dépense un tiers de moins pour un étudiant que pour un lycéen !

Dépenses 2003 par étudiant (OCDE)		
	en \$ (2003)	en équiv. €
Allemagne	11 594	10 260
Pays Bas	13 444	11 897
Suède	16 073	14 224
Moyenne OCDE	11 254	9 959
France	10 704	9 473

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2006

Base moyenne 1,13 € pour 1\$.

VOTEZ pour les listes de l'UNSA Éducation**
et de ses syndicats : **A&I, SB, SNASEN, SNIES,**
SNMSU, SNPTES, SUP'RECHERCHE !**

❖ **Une vraie contractualisation nécessite des moyens garantis pour les formations habilitées**

Dans un contexte de concurrence internationale, le renforcement de la qualité de la recherche et de l'enseignement et leur ouverture aux besoins sociaux sont les seuls moyens d'agir contre leur soumission aux intérêts marchands.

C'est pourquoi nous avons approuvé la définition de l'architecture LMD, dont la réussite était conditionnée à des moyens qui ne sont pas venus.

Le réexamen des habilitations est l'occasion :

- de faire le bilan des besoins réels des formations pour leur fonctionnement ;
- d'examiner la cohérence globale de l'offre de formation.

Ayant déploré l'opacité du système d'expertise mis en place précédemment, nous interviendrons pour que la procédure soit plus transparente et associe pleinement les membres du CNESER

❖ **L'université, acteur central du développement territorial**

L'autonomie des universités ne doit pas conduire à une concurrence sauvage, encore moins à l'assujettissement aux intérêts privés.

Au contraire, toutes les formes de coopération entre établissements, y compris les regroupements, doivent être aidées quand elles sont susceptibles :

- d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'offre de formation ;

- de contribuer à une meilleure utilisation de leurs moyens pour supprimer des concurrences stériles.

Nous sommes donc favorables à des incitations en ce sens, à condition qu'elles se fassent dans le cadre d'un service public à l'écoute des besoins de la société et dans le respect d'une gestion des universités par des personnels élus.

❖ **Des moyens humains et financiers en urgence**

Certes, des postes d'IATOSS, de chercheurs et d'enseignants ont été créés, mais en nombre très insuffisant, et ils ont été répartis sur les seuls critères d'excellence de la recherche existante.

Cela menace l'équilibre entre les diverses missions de l'enseignement supérieur.

Cet équilibre est rendu encore plus fragile en rai-

son de la sous-dotation financière dramatique que vivent nos établissements.

Toute université doit être en mesure d'assumer ses missions. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons maintenir le principe républicain d'un accès large et peu onéreux aux formations supérieures.

❖ **Le réformisme, c'est dialoguer, savoir évoluer et aussi s'opposer quand il le faut**

Pour **SUP'RECHERCHE / UNSA**, la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche, c'est aussi la défense de ses personnels

Au CNESER, nous veillerons :

- ➔ au respect des missions des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- ➔ à l'amélioration de nos conditions de travail ;
- ➔ à une véritable prise en compte de la diversité des investissements, missions et services dans les carrières et les promotions

**Pour faire respecter notre conception du service public et de nos métiers, le 20 mars 2007, votons pour la liste
SUP'RECHERCHE / UNSA Éducation !**

CATEGORIE 2

AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS,
ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

Liste n°1 : Union Nationale Inter-universitaire (UNI)

Liste n°2 : SNESUP avec le soutien du SNCS, du SNEP et du SNETAP (FSU)

Liste n°3 : Fédération de l'éducation de la Recherche et de la Culture CGT
(FERC-Sup CGT)

Liste n°4 : « PRAG & PRCE » présentée par le SAGES et le SIES

Liste n°5 : QSF « Association pour la Qualité de la Science française » (QSF)

Liste n°6 : « Jeunes Chercheurs » présentée par la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC)

Liste n°7 : SGEN - CFDT

Liste n°8 : SUD Education soutenue par SUD Recherche EPST

Liste n°9 : Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (FNSAESR- CSEN)

Liste n°10 : SNPREEES - Force Ouvrière

Liste n°11 : Sup'Recherche / UNSA Éducation

Elections au CNESER - 20 mars 2007 - Enseignants collège B

Liste présentée par :



En finir avec Mai 68

Pour relever les défis du XXI^e siècle

Avant toute chose, rappelez-vous que, le 20 mars prochain, vous devrez voter dans votre université.

Pour résister à la tentation assez répandue de l'abstention, il est nécessaire de prendre en compte ce qu'est réellement le CNESER.

Ce qu'est réellement le CNESER

Ce conseil n'est pas un organisme purement professionnel et corporatiste. Il comprend aussi des étudiants, des délégués des personnels administratifs et techniques, ainsi que des personnalités extérieures à l'université. Il est consulté sur tous les textes gouvernementaux qui concernent, au sens large, la politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au sens strict, il est purement consultatif. En réalité, son avis infléchit très souvent les textes initiaux sortis des bureaux du ministère. D'autre part, et peut-être surtout, le CNESER est une sorte de caisse de résonance et aussi d'indicateur qui est censé refléter ce que pense la communauté universitaire. C'est particulièrement vrai en 2007, année électoralement décisive. Tous les indices se rapportant à un secteur sensible (c'est le cas de l'enseignement supérieur) seront analysés et auront des répercussions sur la situation dans son ensemble.

L'UNI : le passé garant de l'avenir

Dans ces circonstances, l'UNI est plus que jamais nécessaire. Notre mouvement, qui n'est pas corporatiste au sens étroit puisqu'il regroupe aussi bien des étudiants que des enseignants, est par nature adapté à la fonction propre du CNESER.

Maintenant, tout le monde, ou presque, reconnaît la dégradation de l'enseignement

supérieur. Depuis le début, contre les illusions et les lâchetés régnantes, nous avons posé le diagnostic juste en incriminant l'esprit soixante-huitard, astre mort aujourd'hui mais dont les séquelles n'ont pas été complètement éradiquées.

A l'inverse de cette idéologie délétère, nous entendons prendre en compte les réalités contrastées de la nature humaine, développer la responsabilité personnelle et viser l'excellence, fût-ce par des chemins ardu. Nous ne récusons pas le terme d'élitisme, en précisant seulement que cette élite, nécessaire au progrès de toute société, doit être celle de la capacité, du mérite et de l'ardeur. La gauche, au contraire, s'englue dans une utopie desséchante, dans l'irresponsabilité collective et dans l'égalitarisme nivelleur et démagogique.

2007, année cruciale

Il reste, on le voit, bien des efforts à fournir. Si la gauche l'emporte en 2007, les conséquences seront ravageuses et nous entrerons sans faiblesse en résistance. Si la droite est victorieuse, le chemin sera plus dégagé, mais les obstacles resteront nombreux. On peut espérer qu'elle est en train de se désintoxiquer du terrorisme intellectuel de la gauche qui l'a si souvent inhibée, mais la cure est loin d'être achevée. Dans une telle situation, une force déterminée comme celle que nous représentons est irremplaçable pour exercer une action décisive sur l'évolution du système. **Vous pouvez compter sur notre détermination. Elle sera d'autant plus efficace que vous nous aurez apporté un soutien plus puissant.**

Enseignants collège B

Les universitaires, et plus particulièrement les enseignants du collège B, sont malheureusement bien placés pour faire un double constat, sévère voire dramatique.

Du côté des étudiants

Le niveau moyen de nos étudiants baisse, la première année étant évidemment la plus désastreuse à cet égard, malgré le niveling par le bas de nos degrés d'exigence. Mais les années supérieures ne sont pas épargnées.

Nous laissons des cohortes d'étudiants s'en-gouffrer dans des formations sans débouchés professionnels. Sans tomber dans un utilitarisme à courte vue, tant il est évidemment nécessaire de préserver les disciplines rares, l'enseignement supérieur, associé à la recherche, ne doit pas, comme il le fait actuellement, se désintéresser de l'avenir professionnel des étudiants.

Du côté des enseignants

Nombre d'universités ne fonctionnent que grâce au bénévolat des enseignants, notamment de ceux du collège B. Les tâches administratives sont aujourd'hui devenues pléthoriques et sont « indemnisées » par des primes dérisoires. A cela s'ajoutent des obligations matérielles liées à la correction de centaines de copies et assumées dans des conditions de travail souvent inacceptables.

De ce fait, les enseignants du collège B, maîtres de conférences et assistants, sacrifient leur propre carrière pour faire fonctionner leur établissement. En effet, ils n'ont pas de temps, ou trop peu, à consacrer à la recherche alors que celle-ci devrait être au cœur de leur activité et constitue la condition sine qua non d'une progression de carrière.

Les engagements de l'UNI

Les élus de l'UNI ne « rasent pas gratis » ; en revanche, ils s'engagent à agir pour :

- la restauration de l'examen terminal pour les disciplines qui le permettent, seul moyen de restaurer

le niveau qui devrait être celui de l'Université et de diminuer les charges d'examen qui dévorent un temps démesuré au détriment de l'enseignement ;

- la restauration et l'augmentation du nombre d'échelons à l'intérieur du collège B pour favoriser la promotion au sein du corps ;

- la prise en compte des tâches administratives dans l'évolution des carrières ;

- la modification de l'organisation et de la composition des commissions de spécialistes pour atténuer le phénomène de localisme dans le recrutement et la promotion des enseignants.

Les élus de l'UNI ne sont pas hommes et femmes à se taire ; les événements récents relatifs au CPE l'ont encore démontré. Avec d'autres collègues, ils ont été nombreux à dénoncer l'incitation à la grève des administrations de certaines universités et à agir pour casser le mouvement. En votant pour eux, vous pouvez être certains que le futur ministre saura qu'il lui faudra compter avec les enseignants de droite.

Liste UNI, Collège B

1 ZATTARA-GROS Anne-Françoise	Réunion - Droit privé
1 bis DAURY-FAUVEAU Morgane	Amiens - Droit privé
2 SANTONI Pierre	Aix-Marseille 2 - Odontologie prothétique
2 bis BRUNET Sylvie	Bordeaux 2 - Chirurgie buccale
3 MARGUERITE Karin	Caen - Etudes germaniques
3 bis EVESQUE Claire-Françoise	Paris 4 - Langue et littérature françaises
4 BOUGI Gilbert	Aix-Marseille 3 - Sciences économiques
4 bis CACCOMO Jean-Louis	Perpignan - Sciences économiques
5 VERDIER Marie-France	Bordeaux 4 - Droit public
5 bis DIETSCH François	Metz - Droit public
6 TICHE - ILLES Suzanne	Montpellier 1 - Sciences du médicament
6 bis TERESTRI Pierre	Nice - Chirurgie buccale
7 RIBAUX Christian	Lyon 1 - Sciences biologiques
7 bis GRIMOUDE Anne-Marie	Toulouse 3 - Sciences biologiques
8 RETTERER Stéphane	Toulon - Droit privé
8 bis de LACHEISSE SERIE Antoine	Grenoble 2 - Droit privé
9 COMBY Francis	Limoges - Chimie thérapeutique
9 bis CARBONNE Bertrand	Bordeaux 1 - Electronique et optoélectronique
10 JUGE Marcel	Nantes - Pharmacologie
10 bis SERVIERE-CHOURAQUI Ghislaine	Paris 2 - Sciences économiques
11 DOUNOT Chantal	Toulouse 1 - Droit public
11 bis CHASSAING Jean-François	Paris 10 - Histoire du droit

En votant pour l'UNI, vous affirmerez votre volonté de reléguer au rang des vieilles lunes les archaïsmes étouffants défendus par les syndicats de gauche et de donner à l'enseignement supérieur français les armes pour entrer victorieusement dans le XXI^e siècle.

LE CNESER, C'EST QUOI ?

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est **la seule instance nationale** où une majorité de représentants **élus** des personnels et des étudiants (29 pour les personnels et 11 pour les étudiants sur 61) peuvent faire entendre leurs réflexions, propositions et revendications sur la politique d'éducation et de recherche menée par le Gouvernement. C'est tout le contraire de la bureaucratie centralisée de l'AERES et des commissions d'experts.

Le CNESER est obligatoirement consulté sur :

- ♦ législation et réglementation concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche
- ♦ politique universitaire, budget et sa répartition
- ♦ organisation des enseignements et réglementation des diplômes, y compris des autres ministères ; demandes d'habilitation et d'accréditation d'Ecoles Doctorales, reconnaissance des diplômes, notamment pour des établissements privés
- ♦ structure et fonctionnement des établissements. C'est un conseil consultatif, mais il peut relayer avec efficacité les mobilisations qui se font dans les

établissements ou dans la rue, et, en toutes circonstances, faire entendre la voix des personnels. Le SNESUP est porteur, au CNESER comme dans toutes les instances, d'un syndicalisme de lutte et de proposition, ancré dans la réalité de nos métiers et de nos établissements, indépendant de tous les pouvoirs, favorable aux convergences intersyndicales lorsqu'elles sont possibles, et en prise avec les actions locales. Quelles sont nos positions et propositions dans les différents domaines d'intervention au CNESER ?

* sont électeurs : a] Enseignants-Chercheurs et Enseignants des EPCSCP** (y compris IUFM Aix Versailles) b] Chercheurs (CR - DR) inscrits sur la liste électorale.

** EPCSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Sur les formations :

L'objectif fixé par le Parlement (Code de l'Education, art. L111-6) est d'atteindre, dans les dix années à venir les 50% d'une classe d'âge, obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 3 millions d'étudiants, et d'accroître, par la formation initiale et continue les qualifications de l'ensemble des générations. Cet objectif ne peut être atteint sans une **rénovation en profondeur de l'ensemble du système d'enseignement supérieur**, qui, à côté des cours magistraux assurant la structuration des enseignements, permette une pédagogie diversifiée (TIPE, travaux par petits groupes...) – laquelle suppose une augmentation notable de l'encadrement. Les élèves issus des bacs professionnels et technologiques doivent avoir des possibilités de poursuites en IUT et STS, – qui sont à développer, mais aussi dans des **parcours aménagés** de Licence.

Les premiers cycles universitaires doivent voir leur taux d'encadrement se rapprocher de celui des classes préparatoires. Des passerelles doivent être prévues entre cursus et pour une **reprise d'études** tout au long de la vie.

Pour une meilleure cohérence et une meilleure efficacité de l'ensemble, le SNESUP propose un **rapprochement de l'ensemble** des formations supérieures, actuellement très éclaté (Universités, Ecoles d'ingénieurs et de commerce, paramédical, beaux-arts, sport, vétérinaire, STS, IUT, classes prépa, ...) avec l'objectif d'un lien fort entre enseignement et recherche.

L'évolution des formations supérieures, universitaires et autres (LMD, formations d'ingénieurs, cursus spécialisés, ...) suppose d'adapter la réglementation. Cela requiert une réflexion au niveau national – à laquelle le CNESER doit être associé – en vue d'un **cadrage national** de référence des formations et diplômes (Licences, Licences Professionnelles et Masters). En précisant : objectifs, contenus scientifiques culturels et professionnels communs aux différents groupes de formation, logique des architectures, cohérence des parcours-types, dénominations, accès et poursuites d'études sans sélection à l'entrée du Master ou au cours de celui-ci, volumes horaires, dispositifs d'enseignement, ...

Un bilan de la réforme LMD doit être fait, et discuté au CNESER : l'échec étudiant demeure, la mobilité en cours de formation a été réduite, la lisibilité est mise en cause, les charges pédagogiques et administratives pour les enseignants ont été accrues, la formation s'est atomisée... Le SNESUP fera de ce bilan un de ses objectifs dans le prochain CNESER, en rapport avec les Comités de suivi Licence et Master, les équipes de formations, les conseils des établissements.

Les élus agiront pour la revalorisation des **formations professionnalisantes longues** ; pour que le CNESER donne son avis sur les formations d'Ingénieur et les plans de formation des enseignants proposés par les IUFM. Les études de santé devront faire l'objet d'un travail approfondi.

Sur le lien Enseignement – Recherche :

Pour permettre réellement à notre pays d'atteindre l'objectif que des pays de l'Union Européenne de 3% du PIB pour la recherche – dont la moitié pour la recherche publique – et de 700 000 chercheurs supplémentaires, il faut une politique ambitieuse de **créations d'emplois scientifiques de titulaires**.

Et des moyens de la recherche publique fondés sur l'augmentation budgétaire des crédits de base des laboratoires articulée à celle de l'investissement des entreprises dans la recherche. Les missions de l'**Agence Nationale de la Recherche (ANR)** doivent être revues. Les crédits publics répartis selon des critères scientifiques. Avec des **procédures contradictoires et transparentes** par des instances démocratiques. Avec le CoNRS, le CNESER doit y jouer pleinement son rôle.

Nous demandons une programmation des créations d'emplois de titulaires pour offrir à tous les personnels relevant de l'emploi scientifique, technique et administratif, des perspectives de **carrières gratifiantes** pour celles et ceux qui s'investissent dans ces métiers difficiles. Et pour **résorber la précarité**, notamment celle qui frappe les jeunes doctorants et docteurs, c'est essentiel.

Les **orientations de la recherche** supposent un large débat : processus de décision transparent, critères élaborés collectivement et partagés par la communauté universitaire. Le statut d'**EPCS** va en sens inverse : il dessaisit les EPCSCP de leurs prérogatives et écarte les personnels, notamment enseignants-chercheurs des décisions dans ce domaine.

L'évaluation de la Recherche ne saurait relever d'une instance composée uniquement d'experts nommés, dans une optique sélective et utilitariste, dont le seul résultat, à terme, serait de stériliser la recherche, voire d'en supprimer des domaines entiers (recherche fondamentale). **Le SNESUP s'est opposé à la création de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)**. Il en demande la dissolution immédiate.

Les élus SNESUP se battront pour que le CNESER joue tout son rôle en matière de recherche, notamment sur la répartition des crédits recherche et sur les **formations et études doctorales**. Celles-ci sont essentielles au développement des universités. Leur visibilité au cœur de chacune doit être obtenue en propre ou via des coopérations équitables.

Assurer partout la collégialité dans les labos, équipes et écoles doctorales est un enjeu primordial. Avec une représentation de tous les enseignants-chercheurs au Conseil des Ecoles Doctorales, et l'élection de leur directeur.

Liberté de la recherche : il faut éviter la généralisation de thématiques imposées, le resserrement des programmes vers les seuls débouchés immédiats ou la seule recherche appliquée. Il faut que soit garantie la participation de la communauté scientifique à la détermination des grandes orientations, dans un processus excluant pressions politiques, régionales ou économiques.

Sur les emplois et les moyens :

Les élus SNESUP sont vivement intervenus contre l'insuffisance des dotations budgétaires et le non respect des promesses faites au plus haut niveau suite à la récente loi Recherche.

Face à l'opacité, à l'arbitraire, ils ont revendiqué des **critères clairs de répartition** des emplois et des crédits, fondés sur le développement de la recherche publique française et la mise en œuvre d'enseignements mieux adaptés à la réussite des étudiants. Ils exigent que le CNESER soit associé à la révision des critères d'attribution de la DGF. Ils contestent la part de plus en plus grande de crédits attribuée sur contrat aux établissements et la course aux ressources propres ... machine à produire de l'emploi précaire.

Sur statut et missions des enseignants du supérieur :

Le SNESUP affirme qu'il faut :

- prendre en compte **toutes les activités** des enseignants du supérieur dans des services statutaires avec des volumes horaires réduits
- prendre en compte **les diverses responsabilités** et les reconnaître par des décharges de service
- ouvrir la possibilité effective d'**exercer des activités de recherche** à tous les enseignants-rechercheurs, et la rendre accessible aux enseignants de statut second degré qui le souhaitent. Les nouveaux enseignants-rechercheurs doivent avoir un service d'enseignement allégé : demi-service durant trois ans
- mettre en place une réelle **formation initiale et continue** à l'enseignement dans le Supérieur, via en particulier les CIES
- créer donc de nombreux emplois d'enseignant-rechercheur et d'IATOS.

• mettre à la disposition des enseignants les **moyens matériels** nécessaires : bureau équipé, bibliothèques, en particulier pour les lettres-sciences humaines et sociales, locaux enfin mis aux normes d'hygiène et de sécurité.

Sur l'unité et la continuité du Service Public :

Sous couvert de concurrence mondiale, de masse critique, des filières entières sont menacées, et le Ministre engage une **politique de hiérarchisation** des universités, avec pôles d'excellence et « universités de proximité ». Face à cette recomposition, les élus SNESUP défendent une **carte universitaire équilibrée** sur l'ensemble du territoire et le développement d'une offre de formation correspondant à des besoins avérés. Et les questions de contractualisation, de constitution des PRES, de mise en place des RTRA, l'élaboration des Contrats de Plan Etat-Région doivent être discutées en CNESER, car elles contribuent à la construction de la carte universitaire.

Les élus SNESUP se sont battus pour doter **les nouveaux EPCSCP** de statuts conformes aux garanties du Code de l'Éducation, contre la volonté gouvernementale (Cf Ministère de l'Agriculture). Avec la majorité des personnels de ces établissements, ils ont combattu les projets de statuts ad hoc de Paris-Dauphine ou de l'INP de Grenoble (Grand Établissement) visant à contourner la loi : sélection à l'entrée ou minimisation de la place des personnels pour peser sur les décisions qui les concernent.

Les tentatives d'imposer une **réforme managériale** de la direction des universités figurent aujourd'hui en bonne place de certaines plateformes électorales présidentielles. Elles ont jusqu'à présent échoué devant la détermination du CNESER, des élus SNESUP, UNEF,..

LE TRAVAIL DES ÉLUS AU CNESER

Des IUFM intégrés dans les Universités Pour une amélioration de la formation des enseignants.

Le SNESUP se prononce pour que l'intégration des IUFM à l'Université réponde à un objectif d'amélioration de la formation des enseignants, notamment par le renforcement de la liaison avec la recherche. L'Arrêté concernant le cahier des charges ne va pas dans ce sens.

Le SNESUP agira pour que les IUFM soient dotés des postes nécessaires pour des équipes pluri-catégorielles de personnels pérennes ; pour des procédures spécifiques permettant l'accès à des emplois d'enseignants-rechercheurs pour les enseignants de premier ou de second degré inscrits sur les listes de qualification.

Le travail des élus au CNESER concernant les habilitations

La construction de nouveaux projets pédagogiques est une de nos missions essentielles. La procédure d'habilitation des projets est donc déterminante. Avec le passage au LMD, l'examen global de l'offre de formation des établissements n'est soumis au CNESER qu'en fin de parcours, lorsque les experts sont déjà intervenus et que

des négociations ont eu lieu entre l'établissement et le Ministère. Cela dessaisit de fait le CNESER de ses missions dans un contexte où le gouvernement avec l'AERES vise tout simplement à se passer de cette instance.

Pourtant, les élus du SNESUP suivent avec attention le déroulement et le résultat de cette procédure : échange avec tous les porteurs de projets qui le souhaitent, travail à partir des documents mis à disposition – très tardivement – par le Ministère, défense de dossiers devant le CNESER (licences pluri-disciplinaires, IUP, STAPS, ...) ou intervention sur les points posant problème ; objectifs et contenus de formation, problèmes pédagogiques, enseignement des langues, etc.

Les élus ont exigé bilan, critères nationaux pour l'examen des dossiers par les experts et par le CNESER. La DGES(*) dû concéder quelques modifications de sa doctrine, notamment concernant les licences pluri-disciplinaires et a accepté de revoir quelques dossiers défendus à la fois par les élus CNESER et le Président de l'Université.

Les élus CNESER se battront pour que les formations rayés de la carte (IUP, ...), dès lors qu'elles répondent à des besoins, soient de nouveau habilitées. Ils veilleront également à ce que l'Etat

conserve le monopole de la délivrance des diplômes publics et à ce qu'il ait les mêmes exigences pour l'enseignement supérieur privé conventionné que pour l'enseignement supérieur public.

Le travail des élus au CNESER concernant la réglementation

Durant le dernier mandat, le CNESER a été consulté, en séance plénière, sur de nombreux textes importants : Loi Fillon sur l'Ecole (avec l'intégration des IUFM), Pacte recherche, Décret AERES, Arrêté Etudes Doctorales. Dès qu'ils ont connaissance des projets, les élus SNESUP informeront les collègues en mettant à disposition les projets, accompagnés d'une analyse, sur le site internet du SNESUP. La réaction des collègues dans les établissements, traduite par diverses actions (manifestations, meetings, vote de motions...), est indispensable à l'intervention efficace des élus. Le vote des élus tient compte des mandats définis par les instances du syndicat, de convergences intersyndicales ou de la modification du texte en séance. Cependant, le texte amendé voté, n'est pas en général celui qui paraît, le gouvernement étant libre de ne pas retenir les amendements, ce qu'il fait couramment.

* Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

* * * * *

Le SNESUP se battrà pour que **les avis du CNESER** soient respectés et mieux pris en compte qu'ils ne l'ont été ces dernières années. Les élus demanderont, en particulier, que le Ministre, en personne, préside le CNESER, au moins deux fois par an, lors de la présentation des orientations générales, et à l'occasion de la discussion de chaque texte de loi. Le SNESUP demandera également que les votes du CNESER contraires aux projets du ministère aient un effet suspensif d'au moins six mois, et que les élus disposent des moyens d'enrichir les textes, voire d'en proposer.

**SI VOUS SOUTENEZ CETTE DÉMARCHE,
VOTEZ, APPELEZ À VOTER POUR
LES LISTES SNESUP - FSU**

L'ensemble des candidats des listes SNESUP-FSU soutenues par le SNCS, le SNEP et le SNETAP (FSU) au CNESER s'engagent, s'ils sont élus, à défendre ces propositions. Les listes présentées par le SNESUP-FSU incarnent la diversité des disciplines, des établissements, des générations, avec un souci d'équilibre géographique, dans le respect de la parité homme / femme.



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

20 mars 2007

Pour le Service Public de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le vote CGT Un vote d'avenir

Les principales interventions des représentants de la CGT au CNESER, au cours du mandat qui s'achève :

- ◆ Pour une Loi Programme, répondant à l'ensemble des besoins sociaux.
- ◆ Pour des moyens en personnels et en crédits à la hauteur des besoins et des missions du Service Public.
- ◆ Pour une cohérence et un développement équilibré du Service Public sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Pour un fonctionnement démocratique des établissements et le maintien du statut d'EPSCP.
- ◆ Pour une réelle lisibilité, comparabilité et reconnaissance des formations dans un cadre national, en lien avec les conventions collectives.

Le 20 mars 2007, l'ensemble des personnels de la communauté universitaire élira ses représentants au CNESER.

Véritable « gouvernement » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNESER donne son avis sur toutes les questions posées dans la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'Enseignement Supérieur.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les évolutions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le fonctionnement des établissements et leur gestion
- le montant et la répartition des dotations aux EPSCP
- les orientations générales des contrats quadriennaux
- la cohésion des formations et leur adossement à la Recherche.

Les engagements des représentants de la CGT

➤ Face aux orientations libérales : le Service Public

Après la victoire et le retrait du CPE, les élections au CNESER permettront à la CGT d'insister encore plus sur le rôle du Service Public. Celui-ci, fondement de la démocratisation et de l'égalité des chances, est confronté à de lourdes menaces d'éclatement, avec un risque de hiérarchisation des établissements et une mise en concurrence sous couvert de la recherche d'excellence pour faire face à la mondialisation capitaliste.

La CGT combattra ces orientations en défendant un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire avec des coopérations entre établissements au bénéfice de tous quelle que soit l'origine sociale.

➤ Face aux dérives présidentielles : la démocratie

Sous prétexte que l'autonomie reste trop limitée et pénaliserait les équipes présidentielles dans l'administration de leurs établissements, le leitmotiv actuel est d'agir sur quelques leviers permettant d'améliorer la « gouvernance ». Cette autonomie des établissements déboucherait sur une gestion managériale des établissements, avec recrutement des personnels, payés au mérite, avec une gestion du « patrimoine immobilier » et avec des offres de formation en lien étroit avec leur environnement économique.

La CGT, localement et nationalement, s'opposera à ces dérives en imposant un fonctionnement démocratique qui associe l'ensemble des membres de la

communauté, en redonnant au CNESER et au CA de l'établissement toute leurs prérogatives.

- ◆ Pour la mise en place de formations non sélectives et de passerelles permettant des poursuites d'études, avec l'accès de plein droit au Master, en particulier.
- ◆ Pour une réelle coopération et non une mise en concurrence des structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publics.
- ◆ Pour le maintien du monopole de délivrance par l'Etat des diplômes publics.
- ◆ Pour une intégration des IUFM à l'Université, dans le respect des acquis des personnels.
- ◆ Pour le maintien des statuts des personnels dans la Fonction Publique de l'Etat.
- ◆ Pour des créations d'emplois de fonctionnaire et l'arrêt de la précarisation de l'emploi public.

La voix de la CGT sera encore mieux entendue si vous renforcez son audience.

➤ Face au malthusianisme : une Loi d'Orientation et de Programmation

Depuis plusieurs années, la priorité de l'éducation a été abandonnée avec des baisses de crédit pour l'Université et la Recherche Publiques. L'Enseignement Supérieur et la Recherche française sont sous-financés et la démocratisation est en panne, alors que les besoins de qualification pour notre pays, dans les quinze prochaines années, seront très importants.

La CGT considère que l'investissement dans notre secteur relève de la responsabilité de l'Etat et doit se faire sur une vision à long terme pour un développement afin qu'il puisse remplir ses missions de Service Public. Nos représentants exigeront une Loi de Programmation pluriannuelle, pour éviter les coups d'accordéon et planifier les moyens en personnels et en crédits.

➤ Face au « tout contrat » : des crédits de base, sur critères objectifs

La volonté du ministère d'augmenter les crédits contractualisés, sur la base de projets évalués par une instance technocratique telle que l'Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, se fera au détriment des crédits de base critériés. Cette évolution est dangereuse car elle va permettre au ministère de modifier, sans débat démocratique, le maillage des établissements universitaires sur le territoire français. Ce pilotage, par des instances où tous les membres sont nommés, n'offre aucune garantie de démocratie.

La CGT, au niveau des établissements et au niveau du CNESER, exigera une élaboration du projet d'établissement et une négociation du contrat quadriennal, dans le respect de la démocratie, en associant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

➤ Face à l'éclatement des formations : un cadre national

La réforme du LMD (prévue depuis 1998), mise en place depuis 2002 et malgré les objectifs affichés, s'est accompagnée de reculs importants pour les étudiants. Aujourd'hui, chaque université est libre de définir la dénomination et le contenu qu'elle souhaite pour ses diplômes, ce qui conduit à une offre de formation illisible et limite la mobilité des étudiants en France et à l'étranger. Par ailleurs, le passage du diplôme de Licence à celui de Master se fait sur des bases différentes d'un établissement à l'autre.

La CGT exigera une réglementation nationale du LMD pour garantir des passerelles entre formations sur l'ensemble du territoire, et des modalités de contrôle nationales. Elle proposera la suppression de la sélection à l'entrée du master et le doublement de ceux-ci. Elle demandera qu'une discussion s'engage entre les partenaires sociaux sur le lien entre diplômes et convention collective.

ENSEMBLE - AUTREMENT

La CGT, première force syndicale dans notre pays, mène sans relâche, des actions pour transformer notre société, notamment l'Enseignement Supérieur et la Recherche, secteur important pour l'avenir de la France, en Europe et dans le Monde. Comme dans d'autres secteurs, la CGT impulse un syndicalisme rassemblé pour la promotion des Services Publics, pour la défense de ses personnels et la satisfaction des usagers.

En votant le 20 mars 2007 pour nos candidats, vous nous donnerez des représentants déterminés et efficaces au CNESER. En toutes circonstances, quel que soit le pouvoir politique en place, ils interviendront, tant au plan national qu'au niveau des établissements, sans concession, afin d'œuvrer pour le développement du Service Public.

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
POUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC**

Liste « PRAG & PRCE »

du SAGES et du SIES

**La seule liste formée par des PRAG et des PRCE,
pour des PRAG et des PRCE !**

PRAG

&

PRCE

**Le 20 Mars 2007, ne laissez pas d'autres
personnels que des PRAG et des PRCE
parler au nom des PRAG et des PRCE.**

**Pour améliorer la condition des PRAG et des PRCE
et la considération qui leur est due,
votez et faites voter pour la liste « PRAG & PRCE »
présentée par le SAGES¹ et le SIES².**

¹ Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur : <http://www.le-sages.org> – BP101 13262 Marseille Cedex 07 – Tél. 04 91 55 59 55 ou 06 10 35 44 94

² Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré : <http://www.le-sies.com/> – La Renardière III - Bat Q – 13170 Les Pennes Mirabeau

**En votant et en faisant voter pour la liste « PRAG & PRCE »
présentée par le SAGES et le SIES, vous oeuvrez pour :**

- Que le point de vue et les attentes des PRAG et des PRCE soient exprimés par des PRAG et des PRCE.
- *L'abaissement du service statutaire* des PRAG et des PRCE à 288 heures équivalent TD.
- Une prise en compte réaliste et équitablement rémunérée *des activités autres que celles d'enseignement*, que ce soit pour l'obtention d'une décharge d'enseignement ou pour le paiement d'heures supplémentaires et leur prise en compte pour la retraite.
- *Une possibilité de retour sur le poste* de PRAG ou de PRCE après un détachement, ou la généralisation de la procédure de mise à disposition, afin que les PRAG et les PRCE puissent, comme les maîtres de conférences, exercer une ou plusieurs années en dehors de leur établissement d'enseignement supérieur sans pour autant perdre leur poste.
- La possibilité pour les PRAG et les PRCE de *bénéficier d'années sabbatiques*, d'exploiter leurs inventions et d'exercer une profession libérale, dans les mêmes conditions que celles proposées aux Maîtres de conférences et aux Professeurs des Universités.
- Une meilleure prise en considération des services effectués en tant que PRAG ou PRCE pour *l'intégration dans le corps des Maîtres de conférences* ou celui des Professeurs des Universités.
- Des *décharges pour activité de recherche plus longues, et financées directement par le Ministère*, afin qu'elles ne concernent pas les seuls établissements où sont affectés les PRAG et les PRCE, de sorte que ceux qui enseignent une matière dite « secondaire » dans leur établissement ne soient pas systématiquement sacrifiés.
- La mise en œuvre d'une *procédure d'évaluation et de promotion qui tienne vraiment compte du niveau et de la nature universitaires des activités exercées*, en lieu et place de l'actuelle notation administrative par le chef d'établissement, celui-ci n'étant même pas nécessairement de la même discipline que le PRAG ou le PRCE noté.
- Une *transparence réelle dans les procédures de recrutement*, mettant en œuvre une *participation accrue des PRAG et PRCE de la discipline*, provenant éventuellement dans des établissements voisins, ainsi que cela se pratique pour le recrutement des Maîtres de conférences.
- Que les PRAG et les PRCE *ayant exercé précédemment une activité dans le secteur privé, bénéficient d'un reclassement prenant en compte les années effectuées en dehors de la fonction publique* avant l'intégration et le reclassement, comme c'est le cas pour les lauréats du CAPET et les personnes recrutées dans le corps des Maîtres de conférences ou celui des Professeurs des Universités.
- Un statut permettant d'être *considérés et traités comme des enseignants du supérieur, non seulement en France, mais dans les différents pays d'Europe* (les diplômés de l'étranger peuvent déjà se porter candidats et être recrutés sur des emplois de Maîtres de conférences ou de Professeurs des Universités, sans devoir être titulaire d'un grade ou d'un diplôme français).
- La présence des PRAG et des PRCE au sein de la formation *disciplinaire* du CNESER.
- *L'élargissement du collège B* aux professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, de BTS, et aux professeurs agrégés affectés dans des établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas des EPCSCP (établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel), puisque le CNESER donne également son avis sur des questions les concernant.

**Le 20 Mars 2007, ne laissez pas d'autres personnels que
des PRAG et des PRCE parler au nom des PRAG et des PRCE !
Votez et faites voter pour la liste « PRAG & PRCE »
présentée par le SAGES et le SIES !**

Élections au CNESER – 20 mars 2007 **Association pour la Qualité de la Science française (QSF)**

QSF, association créée en 1982, a pour mission de défendre et de promouvoir l'inventivité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, conditions de la compétitivité de la science, de la croissance de l'économie, et de la vie de la culture.

S'il revient aux organisations syndicales d'assurer la défense collective et individuelle des universitaires, QSF milite pour que les évaluations et les décisions scientifiques soient fondées sur des critères scientifiques.

Pour une carte universitaire cohérente et correctement financée

La formation supérieure de la majorité d'une classe d'âge est un défi pour notre pays. Or le coût d'un étudiant dans les universités, ou même dans les IUT, est scandaleusement inférieur à celui d'un lycéen dans le secondaire, les classes préparatoires aux grandes écoles, ou les sections de techniciens supérieurs (STS). La France est seulement au 15^e rang de l'OCDE pour la dépense par étudiant, sans compter le gaspillage que constitue l'échec disproportionné en premier cycle (20 % des étudiants quittent nos universités sans diplôme). L'amélioration du taux d'encadrement, l'augmentation du nombre et du montant des bourses, et la mise aux normes des bâtiments sont des urgences nationales.

Tous les classements internationaux le montrent : nos universités sont pénalisées non seulement par leur faible financement, mais aussi par leur éclatement géographique et par leur limitation disciplinaire. Des considérations d'aménagement du territoire ont trop souvent présidé à la prolifération des établissements – ou même à la sélection récente des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) –, au détriment de l'excellence scientifique et de la mobilité des étudiants. Le passage au LMD (Licence, Master, Doctorat) a encore accru les handicaps structurels des universités, qui y ont perdu leur monopole de la collation des grades, les grandes écoles et les moins grandes s'étant mises à décerner des diplômes qui confèrent les mêmes grades.

Un remembrement et un renforcement de la carte universitaire s'imposent pour rétablir de vraies universités complètes à l'identité discernable – mais non pas des universités surdimensionnées, les meilleurs établissements mondiaux étant tous de taille moyenne. QSF est favorable à l'institution de collèges de niveau L. Des conventions lieraient ces collèges et les universités responsables de la poursuite des études, ainsi que les enseignants des collèges et les centres de recherche des universités.

Pour des diplômes lisibles et une formation à long terme

Le passage au LMD, au nom de l'harmonisation européenne, loin d'atténuer l'opacité de l'offre de formation en France, l'a épaisse au contraire. Le nombre des filières et des diplômes a été déraisonnablement multiplié. Un seul exemple : plus de 1200 licences « pro » aux intitulés étroits ont été créées depuis 1999. **L'inflation des diplômes doit cesser.**

Depuis vingt ans, la surpopulation des filières générales des universités, sans rapport avec les débouchés, a provoqué la dévaluation des diplômes. Les bacheliers capables de suivre des études longues évitent les premiers cycles universitaires et intègrent les IUT à défaut des classes préparatoires, tandis que les universités sont contraintes d'accueillir les bacheliers qui n'ont pas été acceptés ailleurs. L'absence de sélection ouverte et d'orientation appropriée, principale cause de l'échec d'un grand nombre d'étudiants d'origine modeste dans les universités, revient à une sélection dissimulée réservant les grandes écoles aux enfants des milieux favorisés. Face à des diplômes dévalués, le marché de l'emploi opère une nouvelle sélection selon les relations, donc selon les origines sociales. **QSF est pour une orientation efficace, sélective et équitable des étudiants.**

QSF s'inquiète de la tendance à la spécialisation prématurée des cursus universitaires sous couvert de professionnalisation, ainsi que de la volonté de caler l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi à court terme au détriment de la formation générale. Les jeunes d'aujourd'hui changeront quatre ou cinq fois de métier durant leur vie active. L'enseignement supérieur ne peut pas viser leur seule insertion professionnelle immédiate. **La formation initiale**, parce qu'elle se conçoit désormais comme une préparation à la formation tout au long de la vie, **doit**, quelle qu'elle soit, et courte ou longue, **se faire aussi large et compréhensive que possible**, car seul l'enseignement général apprend à apprendre seul.

Pour une meilleure reconnaissance de la recherche universitaire

La qualité des recherches menées dans les grands organismes (CNRS, Inserm, EPST, etc.) a démontré leur légitimité : **QSF est attaché à leur maintien.** Ces organismes sont étroitement liés aux universités où est conduite, notamment dans les laboratoires associés, l'essentiel de la recherche fondamentale. Mais les crédits de recherche des universités ne reflètent pas l'importance de la recherche qui s'y fait ; leurs moyens en personnel technique et administratif sont insuffisants ; leurs bibliothèques restent pauvres.

QSF juge opportun que le financement de la recherche se fasse en partie sur projets (ANR), mais à deux conditions : que le financement des structures reste adéquat ; que la proportion des projets blancs soit substantielle. QSF souhaite que l'évaluation des unités comme des personnels soit unifiée à moyen terme, que ceux-ci relèvent des organismes ou des universités, afin que la mobilité entre l'enseignement et la recherche devienne la norme. **QSF juge insuffisants les dispositifs de convergence entre universités et organismes prévus par la loi sur la recherche**, notamment en matière d'évaluation des unités (AERES), de recrutement des enseignants et des chercheurs, et de gestion des carrières.

Pour une revalorisation matérielle et morale du statut des universitaires

Les conditions matérielles de l'enseignement et de la recherche en France restent très inférieures à celles des grandes universités étrangères. Les meilleurs cerveaux d'une génération ne seront pas attirés vers l'enseignement et la recherche si un système de « post-docs » attrayants n'est pas institué, si les salaires ne sont pas réévalués (20 % de perte de pouvoir d'achat des enseignants-chercheurs depuis 25 ans), alors que les services d'enseignement, les charges d'examen et les responsabilités administratives s'alourdissent.

QSF a toujours soutenu qu'une contribution significative à la recherche devait entraîner une réduction des charges d'enseignement. **QSF défend la modulation pluriannuelle individualisée des obligations de service entre enseignement et recherche en fonction de la productivité et de l'inventivité.**

Depuis 1990, les primes et l'Institut universitaire de France – une dizaine de nos candidats A et B sont membres ou anciens membres de l'IUF – ont amorcé une reconnaissance de la recherche. Le déblocage des carrières par un nombre suffisant de promotions devrait la poursuivre. L'institution de dotations individualisées pour la recherche, l'augmentation du nombre des congés de recherche et des échanges avec les établissements étrangers et les organismes de recherche, la mise en conformité des bibliothèques aux standards internationaux sont des priorités pour motiver et inciter à l'excellence.

Pour des universités autonomes et responsables

QSF a toujours soutenu qu'une véritable autonomie des universités dans le cadre du service public était la condition de leur dynamisme et de leur capacité à rivaliser avec les établissements étrangers. Cette autonomie suppose la responsabilité, c'est-à-dire la compétition entre les universités françaises dans la poursuite de la qualité scientifique et pédagogique, afin que les établissements soient comptables de leurs décisions – bonnes et mauvaises – de gestion, de financement, de pédagogie, de recrutement ou de recherche.

QSF est favorable à un renforcement de la gouvernance des universités. Le président, élu par un collège où les universitaires seraient majoritaires, conduirait une politique à long terme pour son établissement. Le conseil d'administration deviendrait un conseil d'orientation stratégique et ne ressemblerait plus à un comité d'entreprise.

QSF a approuvé la contractualisation pluriannuelle engageant les universités comme le ministère, mais la contractualisation n'a pas suffi à piloter le système. Le complément indispensable de la contractualisation et de l'autonomie est l'évaluation régulière des universités et surtout la prise en compte systématique des évaluations dans les décisions.

QSF estime que la concurrence des universités – concurrence ouverte et non occulte comme elle l'est aujourd'hui – **est la condition du progrès de toutes.** QSF est favorable aux expérimentations ou dérogations qui permettront aux universités mûres pour un statut d'autonomie et de responsabilité d'en bénéficier sans attendre que toutes le soient.

Notre liste a été composée dans un souci d'équilibre géographique et disciplinaire. Les élections au CNESER sont caractérisées par une forte abstention. Nous vous proposons une liste indépendante et collégiale. Notre exigence de qualité n'est pas un slogan : **nos élus veilleront à l'excellence et à la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.**

Le doctorat : une réalité qui évolue...

Depuis la loi de 1984 refondant le système de recherche et d'enseignement supérieur, le doctorat a évolué :

- le nombre de jeunes chercheurs a doublé (actuellement 70 000 personnes). Ce chiffre est aujourd'hui équivalent à celui des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs permanents ;
- l'adoption de la charte des thèses (septembre 1998) cadre les relations entre le doctorant, son directeur de thèse et l'école doctorale ;
- la réforme du LMD est mise en œuvre (2002) ;
- la Charte Européenne du Chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005) entérinent entre autres :
 - la reconnaissance explicite des doctorants comme des chercheurs en début de carrière,
 - la transparence dans le recrutement des doctorants, dans une démarche de professionnalisation de l'activité de recherche,
 - l'amélioration de l'attractivité des carrières au niveau européen ;
- la Loi de Programmation de la Recherche (LPR, mars 2006) et l'arrêté qui la met en œuvre (7 août 2006) reconnaissent le doctorat comme une expérience professionnelle de recherche.

... mais rencontre encore des obstacles

Pourtant, les jeunes chercheurs manquent toujours de reconnaissance :

- plus de la moitié des doctorats ne sont pas financés ;
- une part importante des doctorants et des docteurs travaille au noir ;
- les conditions matérielles ou scientifiques sont parfois déplorables.

De surcroît, il n'existe pas de réelle possibilité de représentation dans les conseils qui pilotent la recherche académique pour faire évoluer cette situation :

- les ATER, moniteurs ou vacataires effectuant plus de 96h équivalent TD dans l'année sont représentés en tant que personnels ;
- les autres doctorants (allocataires, CIFRE, CFR, financés par des libéralités, non financés etc.) sont représentés en tant qu'usagers ;
- les docteurs ayant un poste non permanent ne sont tout simplement pas représentés.

Les jeunes chercheurs doivent être représentés !

La Confédération des Jeunes Chercheurs

Qui sommes-nous ?

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) regroupe, depuis plus de 10 ans, une quarantaine d'associations* qui représentent l'ensemble des disciplines et des établissements de recherche. Cette plate-forme d'échanges constructifs sur les problématiques locales et nationales des jeunes chercheurs a pour objectif d'améliorer le déroulement du doctorat et ainsi, les conditions de travail et perspectives professionnelles des doctorants et docteurs.

Nos réalisations :

En portant la voix des chercheurs non permanents (doctorants, ATER, vacataires, docteurs contractuels, etc.), la CJC est devenue un interlocuteur reconnu autant des instances ministérielles et parlementaires, que des acteurs politiques, universitaires et médiatiques.

Cette représentativité a permis d'intervenir de manière significative dans certaines évolutions récentes du système public d'enseignement supérieur et de recherche en faveur des jeunes chercheurs non permanents :

- la revalorisation et l'indexation de l'allocation de recherche (+ 25 % en 4 ans et la promesse d'atteindre 1,5 fois le SMIC 35h) ;
- la prise en considération du caractère professionnel du doctorat (la LPR et l'arrêté du 7 août 2006) ;
- la résorption progressive du travail au noir des jeunes chercheurs (circulaire du 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants) ;
- la définition d'un cadre formel pour le recrutement et l'encadrement des doctorants (arrêté du 7 août 2006).

Les jeunes chercheurs au CNESER, pour défendre :

- **une reconnaissance professionnelle** : la prise en considération du caractère professionnel du doctorat, ainsi que la reconnaissance salariale qui l'accompagne ;
- **une représentation** : la création d'un collège spécifique des « chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents et assimilés » tant au niveau local que national ;
- **des perspectives de carrière** : dans le milieu académique, un effort doit être porté sur les procédures de recrutement et le nombre de postes ouverts. En outre, la valorisation du doctorat dans le tissu socio-économique passe par sa reconnaissance dans les conventions collectives. Les compétences développées par les jeunes chercheurs doivent notamment leur permettre d'accéder à des postes hors recherche, tant dans le secteur privé que dans les fonctions publiques.

Voter pour la liste « Jeunes Chercheurs » !

C'est donner la voix aux jeunes chercheurs d'aujourd'hui, qui constituent l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

* La CJC est une confédération regroupant les 38 associations de doctorants et jeunes docteurs suivantes : 2D2B, 38GLOBULE, A2DSTM, ACPIN, ACTA, ADDAL, ADDOC, ADIC, ADIL, ADIT, ADOC, ADOCS, ADSL, ADSO, AITAP, ANCMSP, APIDoC, ASEC, ASPASIE, ATIR, BDT, Biochim'Action, Biodocs, CDT, CONTACT, D2R2, DECLIC, DUNES, DURS, GTEM, Hippo'thèse, Jacques Binet, LOGIN, LUCA, MAD UTC, PhyDOC, STAPA, X'Doc.

Pour plus d'informations : Confédération des Jeunes Chercheurs

Site Internet : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org> ; Contact : contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

20 mars 2007 : Élections au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Cneser, c'est quoi ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur toutes les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et est composé de 61 membres. 40 représentants sont élus à bulletin secret et par collèges : 22 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs des universités ou assimilés ;

11 étudiants ; 7 représentants des personnels non enseignants dont un conservateur des bibliothèques.

Leur mandat est de quatre ans, sauf pour les étudiants (deux ans).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités. Depuis 1989, il a également un rôle disciplinaire.

Pourquoi voter Sgen-CFDT ?

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, quel que soit leur statut. Dans chaque établissement, université, IUFM, unité de recherche... la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public d'Éducation et de Recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers dont ceux de la Fonction publique : salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité...

Le Sgen-CFDT revendique

- **les moyens permettant à tous les personnels d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.**
- **une recherche forte financée prioritai-
rement par des crédits récurrents**
- **des établissements d'enseignement
supérieur publics complémentaires et non
en compétition entre eux**



**Être membre d'une confédération,
c'est permettre aux adhérents :**

- **de débattre et d'agir** avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- **d'organiser la solidarité** en s'appuyant sur les acquis obtenus dans une structure pour les revendiquer dans une autre.



**Voter Sgen-CFDT, c'est permettre
au Cneser d'élaborer des positions
combatives et des avis novateurs sur les
grands dossiers de l'Enseignement supérieur**



Une dynamique solidaire

**Le 20 mars 2007,
Votez, faites voter Sgen-CFDT**

Revendications du Sgen-CFDT

Améliorer nos conditions de travail Les difficultés issues de l'insuffisance et de l'inégalité des taux d'encadrement des étudiants et des problèmes récurrents de locaux ne sont pas résolues. La diversification des tâches des enseignants-chercheurs n'est pas prise en compte. Le Sgen-CFDT revendique donc que soit rétabli un plan pluriannuel de créations d'emplois pour l'enseignement supérieur et la recherche publique. Un tel plan doit améliorer l'encadrement, accompagner une mise en place efficace du LMD, soutenir la recherche, favoriser l'émergence et l'épanouissement de spécialités nouvelles. La construction de locaux et la rénovation de locaux anciens ou dégradés doivent rester une priorité dans le respect des normes environnementales. Il faut accentuer l'effort en matière de maintenance et de sécurité. Chaque enseignant doit avoir accès aux équipements de base : bureau, informatique, moyens de communication. Il faut poursuivre l'effort pour les crédits de bibliothèques et de documentation.

Soutenir la recherche Le Sgen-CFDT demande que le lien entre enseignement supérieur et recherche soit renforcé et que les conditions d'exercice de l'activité de recherche soient nettement améliorées. Les allocations de recherche, levier de la politique scientifique, doivent être revalorisées et réparties entre écoles doctorales et établissements en tenant compte de la contractualisation et des partenariats entre établissements. Le Sgen-CFDT s'attachera à ce que l'introduction du doctorat dans les conventions collectives soit réalisée. L'ANR a pris trop de place dans le dispositif français de recherche. Le Sgen-CFDT revendique une hausse conséquente des crédits récurrents des laboratoires. Ces crédits sont la seule garantie de l'indépendance des chercheurs et de l'émergence de nouveaux thèmes. Il faut prendre en compte le développement de la recherche dans les établissements jeunes ou de taille encore moyenne, ainsi que dans les sites délocalisés. Le Sgen-CFDT se prononce pour le maintien et le renforcement des aides publiques à la diffusion et à la consultation de la science.

- **Développer l'enseignement supérieur** L'ampleur des besoins à saisir par les universités et les autres établissements appelle des budgets de l'État ambitieux et pluriannuels. Les moyens

en crédits et en postes doivent être alloués en respectant les engagements pris dans les contrats et en tenant compte de critères nationaux révisés et rééquilibrés, ce hors de toute préférence idéologique.

Le Sgen-CFDT revendique un nouvel équilibre entre les établissements, l'État et les régions. Les contrats doivent permettre aux établissements d'affirmer une politique cohérente et souple sans intervention intempestive des ministères après une vraie négociation respectant le projet d'établissement. Ils doivent représenter la voie principale du développement universitaire.

Le Cneser devra suivre de près les transformations du paysage universitaire. Le Sgen-CFDT est favorable aux rapprochements des établissements publics d'enseignement supérieur. Ceci favorise l'interdisciplinarité et la visibilité des universités. Cependant, il veillera à ce qu'ils ne se traduisent pas par la création d'un enseignement supérieur à deux vitesses. Il s'opposera à ce que quelques pôles régionaux captent la majorité des crédits et des étudiants. Le Sgen-CFDT continuera à s'opposer à l'organisation actuelle de l'AERES, il réclame une proportion de représentants élus des personnels dans toutes les instances de cet organisme d'évaluation.

- **Poursuivre la rénovation pédagogique** La rénovation de tous les cycles ne peut réussir sans moyens nouveaux. Mais cela implique d'une part la révision de la définition de l'enseignement en cours, TD et TP qui ne correspondent plus à la gamme des pratiques, et d'autre part la mise en place de moyens pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants.
- Les établissements doivent s'engager pleinement dans la validation des acquis de l'expérience qui permet un élargissement des publics pouvant accéder aux diplômes de l'enseignement supérieur.
- Le Sgen-CFDT réitère son appui au LMD qui favorise la mobilité et permet la prise en compte des parcours et rythmes des étudiants comme de la diversité des publics. Mais la généralisation du LMD à des cursus relevant aussi d'autres ministères (Santé, Agriculture...) doit faire l'objet d'un travail préalable du Cneser.

La formation des maîtres L'intégration des IUFM dans les universités doit se faire en garantissant des consultations larges et des moyens spécifiques. Les recrutements d'enseignants-chercheurs dans les IUFM doivent augmenter. La recherche sur l'éducation et la formation doit bénéficier d'un financement national.

Pour une carrière nouvelle

Quatre principes : accroître la reconnaissance de notre métier par la société (conditions de travail, rémunérations), réaliser le concept d'enseignant-chercheur, améliorer les conditions de travail de tous, raisonner pour les services non plus à l'année, mais pour des périodes plus longues.

Propositions :

1. Débloquer les carrières par augmentation des promotions de classe et transformation d'emplois.
2. Favoriser les activités de recherche pour les jeunes maîtres de conférences, pour leurs collègues qui préparent une habilitation à diriger des recherches et pour les nouveaux professeurs changeant d'établissement.
3. Aider à la reprise d'une activité de recherche après une interruption longue (notamment congé de maternité et congé parental).
4. Financer le droit à la formation continue des enseignants-chercheurs.
5. Moduler l'activité (enseignement, gestion, recherche) en termes d'horaires, après négociation collective au sein de l'établissement.
6. Reconnaître l'équivalence TP-TD pour tous.
7. Créer des emplois :
 - en adaptant les taux d'encadrement par discipline et par cycle aux besoins pédagogiques réels ;
 - en réduisant le temps de travail ;
 - en permettant la compensation des heures complémentaires par un crédit épargne temps.
8. Créer des sections transversales du CNU avec concours réservés pour promouvoir les actions de pédagogie et de gestion (y compris pour le passage maître de conférences à professeur ou de PRCE-PRAG à maître de conférences).

Pour les personnels de statut 2nd degré : allègement des services en fonction des responsabilités exercées.

Maîtres de conférences, Professeurs,

Le 20 mars 2007, VOTEZ ET FAITES VOTER

SGEN CFDT

Une dynamique solidaire



**LISTE et PROGRAMME présentés par la Fédération SUD ÉDUCATION,
soutenue par SUD Recherche EPST.**

La Recherche et l'Education ne sont pas des marchandises !

Loi de Modernisation, décentralisation, LOLF, LMD-ECTS-Professionnalisation, LOPRI, LEC, PRES, etc, toutes ces réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) depuis une vingtaine d'années, clairsemées de rapports (« Éducation et Compétences en Europe » - ERT, lobby patronal, Espéret, Belloc, Hetzel...), semblables à la réforme Fillon dans le secondaire, s'insèrent dans une dynamique globale : décharger le gouvernement du « terrible fardeau » que représentent les services publics dont l'Éducation et l'ESR, et les livrer au secteur privé.

Pour une autre Université : émancipatrice, permettant l'accès aux savoirs de toutes et tous

La mission principale de l'Université doit rester de produire et diffuser les savoirs. En conséquence, l'enseignement et la recherche doivent demeurer en symbiose à tous les niveaux des cursus. Cela n'a jamais empêché l'existence de formations professionnalisantes (travailleurs du social, aujourd'hui infirmières, IUFM, etc) au sein desquelles les savoirs fondamentaux doivent rester un gage de solidité de la formation et d'adaptabilité des personnes. En revanche, sa mission n'est pas de donner de la main d'œuvre aux entreprises : le secteur privé n'a rien à faire dans l'orientation de l'ESR public.

Nous rejetons aussi la course en avant de la professionnalisation à tout crin parce qu'elle ne semble être bonne que pour les enfants des classes populaires (les grandes écoles continuent de dispenser une formation généraliste) ; parce qu'elle conduit à la disparition des disciplines qui n'auraient aucune « utilité » ; parce qu'elle rend responsables les enseignants-chercheurs du chômage des diplômés de l'ESR ; parce qu'elle conditionne les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à travailler alors que nous vivons une époque marquée par la raréfaction de l'emploi stable ; enfin, parce qu'elle entraîne la « secondarisation » de l'Enseignement Supérieur, le master Recherche et le doctorat redevenant un privilège.

Pour l'amélioration des conditions de travail et l'égalité des droits

Pour mener à bien cette mission, nous sommes résolument :

- pour une diminution des services pour tous les personnels : 32 H/semaine pour les chercheurs et IATOSS, 120 H ETD pour les enseignants-chercheurs avec la suppression de la distinction archaïque entre les cours, TD, TPD et des décharges pour toutes les tâches de gestion et administration des filières, d'évaluations, ainsi que pour toutes les activités récentes telles que l'enseignement à distance et la formation continue. Mais contre le rajout de tâches comme l'entretien du futur bachelier préconisé par M. Hetzel qui vise de surcroît à pré-sélectionner (au nom de la lutte contre l'échec scolaire !),
- pour l'autonomie de fonctionnement des établissements au sens autogestionnaire,
- pour le maintien du cadre national des diplômes, des statuts des personnels, de la définition de critères pour toutes les évaluations tant des besoins pour la répartition des crédits (fonctionnement et postes) que des personnels lorsque celle-ci conditionne les promotions. Nous sommes pour le corps unique des enseignants-chercheurs. De plus, nous proposons que la désignation des membres des commissions nationales (CN, CNU) ou locales (commissions de spécialistes) se fasse non pas sur le mode électoral ou par nomination ministérielle - encore moins par imposition de représentants des entreprises dans ces instances - mais sur la base d'un tirage au sort parmi l'ensemble des titulaires chercheurs ou enseignants-chercheurs, avec une obligation de participer - compensée par une décharge horaire. Ce système impliquerait une réelle rotation des sièges. Enfin, un cadre national permet de garantir une égalité des droits des personnels et s'oppose au renforcement des pouvoirs hiérarchiques.

- pour une augmentation conséquente des moyens attribués aux universités, aux laboratoires ou aux centres de documentation et financés par des fonds publics.
- pour une création substantielle d'emplois stables à l'Université et dans les organismes de recherche de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'IATOSS et d'ITA en plus du renouvellement des départs en retraite.

Pour en finir avec la précarité généralisée

Le système actuel laisse de nombreux personnels en situation précaire (doctorants, post-docs, CDD, CAE, etc). *Selon les derniers chiffres officiels disponibles, sur les 16500 nouveaux doctorants chaque année, 8200 seulement sont financés pour faire leur thèse et 2300 sont salariés ; les autres, soit près de 40 %, n'ont aucun revenu. Il faut mettre un terme au travail gratuit !*

La précarisation aboutit à l'accroissement de la vulnérabilité ; dans un système très hiérarchisé, elle conduit au conformisme plutôt qu'à la créativité.

Dans l'immédiat, nous revendiquons :

- une augmentation significative - au minimum le triple - des allocations de recherche et la suppression de la limite d'âge pour leur obtention. Chaque doctorant devrait percevoir un revenu doctoral d'autonomie – c'est à dire un vrai contrat de travail - qui lui permette d'exercer son travail de recherche en toute sérénité.
- l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de tous les précaires, la conversion des heures supplémentaires en emplois publics statutaires.
- le maintien du service public contre le recours à la sous-traitance.

Pour l'abrogation des procédures d'évaluation-notation

L'évaluation est dans l'air du temps...libéral ! A des fins économiques mais aussi idéologiques :

- **Performance, rentabilité** : il s'agit de faire travailler toujours plus ceux qui ont déjà du travail pour ne pas créer de postes. Donc sans aucune amélioration pour les personnels, ni titularisation des précaires, ni promotions pour les sous-classements.
- **Individualisation, compétition** : avec les entretiens individuels ou « de progrès » et la notation, il s'agit d'isoler et de diviser les personnels. Cette procédure introduit l'individualisation des carrières et des salaires, après celle des horaires et des primes. Elle remet en cause nos statuts, nos droits, en rompant l'égalité de traitement liée à la grille indiciaire nationale, pour la remplacer par le vieux rêve libéral : le salaire au mérite ! Nous sommes résolument contre les contrats individuels y compris entre l'enseignant et son « établissement ».
- **Renforcement des pouvoirs hiérarchiques** : les personnels sont ainsi soumis à l'arbitraire des chefs et à des pressions quotidiennes. S'instaure alors un rapport de domination entraînant démotivation, désorganisation et pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Comme on le voit déjà, l'effet est dévastateur : la souffrance morale au travail s'accroît.

Ces procédures d'évaluation sont radicalement antinomiques de la notion de service public.

La Recherche et l'Education ne sont pas des marchandises !

Votez pour les listes SUD Education

La représentation de SUD Education dans les instances nationales, c'est aussi l'assurance d'un syndicat vraiment démocratique : pratiques inter-catégorielles et rotation des mandats y sont mises en œuvre. Mais nos élus ne pourront rien obtenir sans l'action collective des personnels. La dernière lutte unitaire n'a-t-elle pas permis au moins le retrait du CPE ?

ELECTION AU CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
C.N.E.S.E.R. 2007
SCRUTIN DU 20 MARS 2007



Programme de la liste présentée par la
FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
(CSEN)

La Fédération Autonome rassemble, en toute indépendance, toutes celles et tous ceux qui défendent un vrai statut d'universitaire dans une Université digne de ce nom. L'Université a la double mission de faire progresser la connaissance par la recherche et de la transmettre au plus niveau aux étudiants qui en ont le désir et la capacité, en développant leur esprit critique et leurs facultés d'analyse et de synthèse. Les universitaires ne forment donc pas une caste privilégiée mais sont fiers de jouer un rôle essentiel dans le développement du pays.

La Fédération autonome maintient sa demande constante d'un ministère de plein exercice pour l'enseignement supérieur et la recherche : puisque la recherche et l'innovation doivent être les moteurs d'une économie de l'intelligence à forte valeur ajoutée, enseignement supérieur et recherche doivent être associés en un grand ministère autonome.

Il faut rendre au CNESER le rôle dévolu par les textes réglementaires, en particulier son pouvoir de proposition, alors que dans la pratique les concertations du Ministère sont menées ailleurs, le CNESER n'étant consulté que pour la forme en fin de procédure.

Nous sommes indéfectiblement attachés à la qualité de l'enseignement supérieur et à la valeur des diplômes. Nous voulons la cohérence des cursus universitaires dégradés par les dernières réformes démagogiques et menacés de nouvelles dégradations comme la fusion des masters recherche et des masters professionnels. Toujours au nom de la qualité de l'enseignement, nous demandons le maintien des concours de recrutement du secondaire, Agrégation et CAPES. La réforme LMD doit faire l'objet d'adaptations spécifiques pour permettre au secteur santé de l'Université française d'en tirer avantage. Ces adaptations doivent faire l'objet de concertations approfondies avant d'être soumises au CNESER.

L'indépendance des enseignants dans le respect de leur statut national est pour nous un point fondamental. Le droit à la recherche pour tous les universitaires et, pour les professeurs et MDC HDR, à la direction des thèses, doit être effectif, ce qui implique l'indépendance des directeurs de thèse face aux prérogatives des écoles doctorales, le droit de vote de plein droit pour tous les universitaires et pour tous les PRAG ou PRCE docteurs dans les instances qui gèrent la recherche. Face aux risques de dérive de l'AERES (instance sans aucune légitimité puisqu'exclusivement constituée de nommés), nous exigeons le maintien des prérogatives du CNU dans l'évaluation des collègues qui ne sauraient être jugés que par leurs pairs, avec une majorité d'élus, et dans le cadre de leur discipline entendue au sens strict.

La Fédération autonome, fédération de syndicats disciplinaires, est la seule force qui défende le principe de spécificité des disciplines et elle demande le retour à de vraies commissions de spécialistes. Pour lutter contre l'arbitraire de certains présidents et des formes insidieuses de harcèlement, elle propose un médiateur national des universités.

Au plan des moyens, la Fédération demande :

- **des crédits à la hauteur des défis internationaux**, en intégrant la recherche appliquée, mais sans oublier la recherche fondamentale et la documentation scientifique qui doit faire l'objet d'un rattrapage ;
- **une revalorisation des traitements et des primes** pour mettre fin à notre déclassement par rapport à d'autres corps de la fonction publique et pour offrir aux jeunes doctorants (revalorisation de l'allocation de recherche) et aux jeunes docteurs (débuts de carrière comme MdC) des perspectives attrayantes. Les nouveaux MdC devraient pouvoir bénéficier d'un allègement du service d'enseignement durant les trois premières années ;
- **le statut hospitalo-universitaire** doit bénéficier d'évolutions favorables au sein des CHU pour conserver l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires indispensable à la santé publique ;
- **un déblocage des carrières à tous les niveaux** (classe exceptionnelle, 1^{ère} classe des professeurs, hors classe des MdC) et un plan national de transformation par intégration dans le corps des MdC pour les PRAG ou PRCE docteurs et qualifiés par le CNU ;
- **une prise en compte pour tous**, y compris les PRAG et PRCE, dans le service, sous forme de décharges, **des responsabilités pédagogiques** (coordination, création d'enseignement, tutorat, responsabilité de stages...).
- **une amélioration des possibilités de mutation.**

Pour les PRAG et PRCE, la Fédération Autonome, qui a obtenu pour ceux d'entre eux qui souhaitent faire de la recherche et devenir MdC un contrat de préparation de thèse diminuant de moitié leurs obligations statutaires, demande la multiplication de ce type de contrat et, pour tous, la prise en compte de la réalité pédagogique de leurs enseignements et notamment des heures de cours, avec décharges pour responsabilités pédagogiques.

En ce qui concerne l'**habilitation des formations**, qui constitue un des domaines fondamentaux des prérogatives du CNESER, face aux dérives et aux habilitations de complaisance qui dévalorisent les diplômes français nationaux, nos élus seront intransigeants.

Nos élus exigeront une cohérence nationale de la politique universitaire : on ne peut pas, dans le même temps, multiplier les délocalisations et créations d'établissements et vouloir regrouper des universités qui ont plus qu'atteint la « masse critique ». De la même façon les PRES doivent correspondre à de vrais projets scientifiques et industriels et non être l'instrument de restructurations qu'on n'ose avouer. Les restructurations doivent avoir l'aval des partenaires universitaires.

La Fédération autonome, seule force véritablement indépendante et autonome représentée dans toutes les instances (CNESER, CTPU, CNU...) dans les deux collèges, prend l'engagement de défendre l'excellence de l'enseignement supérieur français et le plein exercice du statut national des enseignants du supérieur.

Apportez-lui vos voix, sans les disperser sur des organisations non représentatives et qui ne sont pas sur le terrain pour vous défendre, afin d'accroître ses moyens de faire prévaloir votre point de vue.

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
EN VOTANT MASSIVEMENT POUR CETTE LISTE**



Élections du 20 mars 2007 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège B - Profession de foi FORCE OUVRIERE

Lors de son dernier mandat, le CNESER a examiné pour avis, une avalanche de projets de lois, décrets et arrêtés :

- textes d'application des LMD, dont on voit maintenant les conséquences dans tous les domaines ;
- loi sur la recherche qui modifie totalement l'organisation, le fonctionnement, le financement et les buts de la recherche publique avec la création des agences ANR, AERES, AII...
- modifications statutaires des établissements (grandes écoles, intégration des IUFM à l'Université, etc.)

Au vu de l'ensemble des réformes en cours, deux questions se posent :

Quel Enseignement Supérieur les réformes en cours préparent-elles ? Quelle place pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs à l'Université ?

Un exemple significatif : la réforme des Ecoles Doctorales

La modification du décret de 2002 sur les Ecoles Doctorales introduit trois modifications d'ampleur :

- **l'Université perd le monopole de la collation des grades** au profit d'autres établissements d'enseignement supérieur, y compris privés : il s'agit là d'une atteinte fondamentale et intolérable à la laïcité et aux fonctions régaliennes de l'Etat républicain.
- le Conseil de direction des Ecoles Doctorales voit l'irruption "pour moitié, de personnalités françaises et étrangères compétentes, dans les domaines scientifiques d'une part, et dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés d'autre part".
- **les titulaires d'une thèse d'Etat ou habilités peuvent être minoritaires dans ces conseils** : suivant la position du représentant du ministre, la majorité du CNESER a repoussé l'amendement FO précisant que la majorité des membres du Conseil, toutes catégories confondues, devaient être titulaires d'une thèse d'Etat ou d'une HDR.

En quoi cette nouvelle disposition peut-elle améliorer la formation à la recherche ? **N'est-ce pas une véritable mise sous tutelle des universitaires, dans le domaine qui leur est propre : la formation à la recherche, la transmission des connaissances disciplinaires au plus haut niveau ? N'est-ce pas une mise en cause de leur indépendance ?**

LMD, Recherche, professionnalisation

Les authentiques formations professionnelles (BTS, DUT, etc.) débouchant sur des diplômes reconnus sont menacées. On explique qu'il y manque 100 000 places, places que l'on refuse de créer pour des raisons financières. En revanche, on prétend « professionnaliser » les formations universitaires avec la multiplication des stages en entreprise qui, s'ils permettent d'économiser des heures d'enseignements fondamentaux, ne préparent pas à des diplômes reconnus dans les Conventions Collectives.

Déjà, les ex-DEA, de 1^{ère} année du 3^{ème} cycle, sont devenus des M2 Recherche intégrés au deuxième cycle, avec des conséquences très négatives :

- baisse du financement, diminution des enseignements disciplinaires, menaces de fermeture pure et simple de nombreux ex-DEA jugés « trop petits », ce qui met en cause l'avenir de disciplines entières.
- comptabilisation, dans de nombreux cas de masters à faibles effectifs, des anciennes heures de cours comme heures de TD, voire de TP ;

Un projet de décret ministériel prévoit d'aller plus avant en fusionnant les masters professionnel et recherche, en substituant les stages en entreprise à la formation par et pour la recherche, qui est pourtant une authentique formation professionnelle. **N'est-ce pas directement l'avenir de la recherche, et des enseignements de haut niveau, auquel il est porté atteinte ?**

Jeunes docteurs

Tous affirment manifester leur intérêt pour l'avenir des doctorants et des jeunes docteurs. Le doctorat est devenu un "diplôme professionnel". Il faut rétablir les faits. **Pour les enseignants-chercheurs, le retour aux 150H équivalent TD s'impose plus que jamais, nécessitant la création de 10 000 postes correspondants.**

Lorsque le Ministère crée des postes au budget 2007, il apparaît : "100 postes de post-doctorant". Sur quel statut ? En tout cas pas celui de fonctionnaire ! L'avenir des jeunes doit-il consister en des années de post-doctorat avant d'avoir le droit de postuler sur des postes d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs ?

Les réformes dont le prochain CNESER aura à débattre

PRES, « nouvelle gouvernance », évaluation

Pour « relever le défi » des classements internationaux, comme celui de Shanghai, l'Université française devrait « se couler dans leur moule » (dixit le Directeur de l'Enseignement supérieur), comme si la pertinence d'un tel classement fondé sur des critères essentiellement « nord-américains » était incontestable pour définir la qualité de l'Enseignement Supérieur d'un pays.

Selon le discours officiel, *l'unique objectif* des PRES serait donc de leur permettre de figurer en haut du classement, comme conséquence du regroupement d'établissements adoptant une signature unique des publications scientifiques.

Cependant, tout porte à croire que l'AERES, "agence indépendante", fera de ces critères un élément important dans l'évaluation des établissements et que l'ANR validera les appréciations de l'AERES pour distribuer les crédits d'Etat. L'AERES permet de justifier par avance toute réduction de crédits récurrents pour la recherche, aggravant ainsi la crise budgétaire des universités, due au désengagement de l'Etat qui ne finance plus la totalité des enseignements prévus dans les maquettes (plus de 4 millions d'heures d'enseignement sur un total de 21 millions, sont laissées à la charge des établissements).

Par delà la multiplicité des statuts des premiers PRES, on relève des constantes :

- la possibilité d'embaucher des personnels de toutes catégories sous statut privé (CDI) via la constitution de fondations ;
- des organismes de direction très resserrés, aux pouvoirs renforcés : quelques dizaines d'élus, au lieu de centaines d'élus dans les CA actuels des nombreux établissements constituant le PRES et des "Conseils d'Orientation" constitués de personnalités extérieures toutes nommées, et exerçant le véritable pouvoir.

Dynamitage des statuts

« Nous sommes encore dans des logiques disciplinaires qui tiennent à la structuration même de l'évaluation des enseignants-chercheurs dans le cadre français. Je peux vous assurer qu'il faudra y aller à la dynamite (...) La dynamite doit être posée au niveau de l'évaluation des carrières. (...) Il suffit (...) d'intégrer par exemple un degré d'intérêt pour la professionnalisation et pour le rapport avec l'entreprise » (audition du représentant de la Conférence des Présidents d'Université par la Commission Université-Emploi)

Avec de tels critères, que devient l'évaluation par les pairs ? Est-il exagéré de dire que la profession d'universitaire serait « dynamitée » par de tels projets de modifications statutaires ? Il ne s'agit pas d'un combat des anciens et des modernes, ni de la défense de privilège de « caste », mais de la survie de l'Université Française, des ses enseignements et des statuts de ses personnels.

**La recherche et la transmission des connaissances sont mises en cause
La fonction d'universitaire ne sera plus au cœur de l'Université
L'Université de demain sera-t-elle encore une université ?**

Des élus FO au CNESER

Avoir des élus au CNESER donne du poids à FO pour défendre les droits et garanties des personnels. Destinataires de tous les projets et textes ministériels, les élus FO informent les personnels, et interpellent le Ministère avant même la rédaction finale des textes.

C'est ainsi que la promulgation du décret AERES, malgré le vote contre unanime au CNESER et au CTPMESR des élus FO et de tous les autres syndicats, prend l'allure d'un véritable coup de force et rend son application plus difficile.

**En votant Force Ouvrière, syndicat indépendant, au CNESER,
vous manifesterez votre volonté de défendre votre statut et vos droits collectifs.**

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote

Élections au CNESER

**mardi 20 mars 2007
VOTEZ POUR LES LISTES
UNSA ÉDUCATION !**



Pour la Démocratie !

Le déni de démocratie du ministère l'amène à créer des organismes bureaucratiques, composés de personnalités désignées et au fonctionnement opaque.

On l'a vu avec l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et l'ANR (agence nationale de la recherche) qui ne sont pas de bons outils.

On le voit aussi avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) dont la « gouvernance » risque de dessaisir les instances élues des établissements.

Le CNESER, instance démocratiquement élue par la communauté universitaire et scientifique, doit être respecté par le ministère, et ses avis pris en compte.

Non à la marchandisation !

La marchandisation de l'enseignement supérieur est en route. **Le décret sur les écoles doctorales a entamé le monopole de la collation des grades par l'Université au bénéfice d'établissements privés.** Le risque persiste pour les autres diplômes.

Les pôles de compétitivité donnent lieu à des dérives. En effet l'octroi de moyens est subordonné à leur existence, et donc aux partenariats avec le secteur privé. Il faut tenir compte de l'intérêt « en soi » des propositions des établissements.

Oui à l'Université de la réussite

L'UNSA est une organisation syndicale réformiste. Elle est favorable à toutes les mesures qui correspondent aux objectifs de la loi Savary : formation ; recherche ; diffusion de la culture ; coopération internationale. Nous approuverons ce qui permettra de donner de la souplesse aux parcours des étudiants, ce qui favorisera leur réussite.

L'Université de la réussite doit disposer des moyens publics nécessaires à l'accomplissement de ses missions. On dépense un tiers de moins pour un étudiant que pour un lycéen !

Dépenses 2003 par étudiant (OCDE)		
	en \$ (2003)	en équiv. €
Allemagne	11 594	10 260
Pays Bas	13 444	11 897
Suède	16 073	14 224
Moyenne OCDE	11 254	9 959
France	10 704	9 473

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2006

Base moyenne 1,13 € pour 1\$.

VOTEZ pour les listes de l'UNSA Éducation**
et de ses syndicats : **A&I, SB, SNASEN, SNIES,
SNMSU, SNPTES, SUP'RECHERCHE !****

❖ **Une vraie contractualisation nécessite des moyens garantis pour les formations habilitées**

Dans un contexte de concurrence internationale, le renforcement de la qualité de la recherche et de l'enseignement et leur ouverture aux besoins sociaux sont les seuls moyens d'agir contre leur soumission aux intérêts marchands.

C'est pourquoi nous avons approuvé la définition de l'architecture LMD, dont la réussite était conditionnée à des moyens qui ne sont pas venus.

Le réexamen des habilitations est l'occasion :

- de faire le bilan des besoins réels des formations pour leur fonctionnement ;
- d'examiner la cohérence globale de l'offre de formation.

Ayant déploré l'opacité du système d'expertise mis en place précédemment, nous interviendrons pour que la procédure soit plus transparente et associe pleinement les membres du CNESER

❖ **L'université, acteur central du développement territorial**

L'autonomie des universités ne doit pas conduire à une concurrence sauvage, encore moins à l'assujettissement aux intérêts privés.

Au contraire, toutes les formes de coopération entre établissements, y compris les regroupements, doivent être aidées quand elles sont susceptibles :

- d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'offre de formation ;

- de contribuer à une meilleure utilisation de leurs moyens pour supprimer des concurrences stériles.

Nous sommes donc favorables à des incitations en ce sens, à condition qu'elles se fassent dans le cadre d'un service public à l'écoute des besoins de la société et dans le respect d'une gestion des universités par des personnels élus.

❖ **Des moyens humains et financiers en urgence**

Certes, des postes d'IATOSS, de chercheurs et d'enseignants ont été créés, mais en nombre très insuffisant, et ils ont été répartis sur les seuls critères d'excellence de la recherche existante.

Cela menace l'équilibre entre les diverses missions de l'enseignement supérieur.

Cet équilibre est rendu encore plus fragile en rai-

son de la sous-dotation financière dramatique que vivent nos établissements.

Toute université doit être en mesure d'assumer ses missions. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons maintenir le principe républicain d'un accès large et peu onéreux aux formations supérieures.

❖ **Le réformisme, c'est dialoguer, savoir évoluer et aussi s'opposer quand il le faut**

Pour **SUP'RECHERCHE / UNSA**, la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche, c'est aussi la défense de ses personnels

Au CNESER, nous veillerons :

- ➔ au respect des missions des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- ➔ à l'amélioration de nos conditions de travail ;
- ➔ à une véritable prise en compte de la diversité des investissements, missions et services dans les carrières et les promotions

**Pour faire respecter notre conception du service public et de nos métiers, le 20 mars 2007, votons pour la liste
SUP'RECHERCHE / UNSA Éducation !**

CATEGORIE 3

PERSONNELS SCIENTIFIQUES DES BIBLIOTHEQUES

Liste n°1 : Fédération de l'éducation de la Recherche et de la Culture CGT (FERC-Sup CGT)

Liste n°2 : Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des Bibliothèques Fédération syndicale unitaire (SNASUB-FSU)

Liste n°3 : Fédération CFDT des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique (SGEN-CFDT)

Liste n°4 : Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (FNSAESR-CSEN)

Liste n°5: SNPREEES-Force Ouvrière

Liste n°6 : Syndicat des Bibliothèques UNSA (SB-UNSA)



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

20 mars 2007

Pour le Service Public de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le vote CGT Un vote d'avenir

Les principales interventions des représentants de la CGT au CNESER, au cours du mandat qui s'achève :

- ◆ Pour une Loi Programme, répondant à l'ensemble des besoins sociaux.
- ◆ Pour des moyens en personnels et en crédits à la hauteur des besoins et des missions du Service Public.
- ◆ Pour une cohérence et un développement équilibré du Service Public sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Pour un fonctionnement démocratique des établissements et le maintien du statut d'EPSCP.
- ◆ Pour une réelle lisibilité, comparabilité et reconnaissance des formations dans un cadre national, en lien avec les conventions collectives.

Le 20 mars 2007, l'ensemble des personnels de la communauté universitaire élira ses représentants au CNESER.

Véritable « gouvernement » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNESER donne son avis sur toutes les questions posées dans la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'Enseignement Supérieur.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les évolutions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le fonctionnement des établissements et leur gestion
- le montant et la répartition des dotations aux EPSCP
- les orientations générales des contrats quadriennaux
- la cohésion des formations et leur adossement à la Recherche.

Les engagements des représentants de la CGT

➤ Face aux orientations libérales : le Service Public

Après la victoire et le retrait du CPE, les élections au CNESER permettront à la CGT d'insister encore plus sur le rôle du Service Public. Celui-ci, fondement de la démocratisation et de l'égalité des chances, est confronté à de lourdes menaces d'éclatement, avec un risque de hiérarchisation des établissements et une mise en concurrence sous couvert de la recherche d'excellence pour faire face à la mondialisation capitaliste.

La CGT combattra ces orientations en défendant un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire avec des coopérations entre établissements au bénéfice de tous quelle que soit l'origine sociale.

➤ Face aux dérives présidentielles : la démocratie

Sous prétexte que l'autonomie reste trop limitée et pénaliserait les équipes présidentielles dans l'administration de leurs établissements, le leitmotiv actuel est d'agir sur quelques leviers permettant d'améliorer la « gouvernance ». Cette autonomie des établissements déboucherait sur une gestion managériale des établissements, avec recrutement des personnels, payés au mérite, avec une gestion du « patrimoine immobilier » et avec des offres de formation en lien étroit avec leur environnement économique.

La CGT, localement et nationalement, s'opposera à ces dérives en imposant un fonctionnement démocratique qui associe l'ensemble des membres de la

communauté, en redonnant au CNESER et au CA de l'établissement toute leurs prérogatives.

- ◆ Pour la mise en place de formations non sélectives et de passerelles permettant des poursuites d'études, avec l'accès de plein droit au Master, en particulier.
- ◆ Pour une réelle coopération et non une mise en concurrence des structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publics.
- ◆ Pour le maintien du monopole de délivrance par l'Etat des diplômes publics.
- ◆ Pour une intégration des IUFM à l'Université, dans le respect des acquis des personnels.
- ◆ Pour le maintien des statuts des personnels dans la Fonction Publique de l'Etat.
- ◆ Pour des créations d'emplois de fonctionnaire et l'arrêt de la précarisation de l'emploi public.

La voix de la CGT sera encore mieux entendue si vous renforcez son audience.

➤ Face au malthusianisme : une Loi d'Orientation et de Programmation

Depuis plusieurs années, la priorité de l'éducation a été abandonnée avec des baisses de crédit pour l'Université et la Recherche Publiques. L'Enseignement Supérieur et la Recherche française sont sous-financés et la démocratisation est en panne, alors que les besoins de qualification pour notre pays, dans les quinze prochaines années, seront très importants.

La CGT considère que l'investissement dans notre secteur relève de la responsabilité de l'Etat et doit se faire sur une vision à long terme pour un développement afin qu'il puisse remplir ses missions de Service Public. Nos représentants exigeront une Loi de Programmation pluriannuelle, pour éviter les coups d'accordéon et planifier les moyens en personnels et en crédits.

➤ Face au « tout contrat » : des crédits de base, sur critères objectifs

La volonté du ministère d'augmenter les crédits contractualisés, sur la base de projets évalués par une instance technocratique telle que l'Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, se fera au détriment des crédits de base critériés. Cette évolution est dangereuse car elle va permettre au ministère de modifier, sans débat démocratique, le maillage des établissements universitaires sur le territoire français. Ce pilotage, par des instances où tous les membres sont nommés, n'offre aucune garantie de démocratie.

La CGT, au niveau des établissements et au niveau du CNESER, exigera une élaboration du projet d'établissement et une négociation du contrat quadriennal, dans le respect de la démocratie, en associant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

➤ Face à l'éclatement des formations : un cadre national

La réforme du LMD (prévue depuis 1998), mise en place depuis 2002 et malgré les objectifs affichés, s'est accompagnée de reculs importants pour les étudiants. Aujourd'hui, chaque université est libre de définir la dénomination et le contenu qu'elle souhaite pour ses diplômes, ce qui conduit à une offre de formation illisible et limite la mobilité des étudiants en France et à l'étranger. Par ailleurs, le passage du diplôme de Licence à celui de Master se fait sur des bases différentes d'un établissement à l'autre.

La CGT exigera une réglementation nationale du LMD pour garantir des passerelles entre formations sur l'ensemble du territoire, et des modalités de contrôle nationales. Elle proposera la suppression de la sélection à l'entrée du master et le doublement de ceux-ci. Elle demandera qu'une discussion s'engage entre les partenaires sociaux sur le lien entre diplômes et convention collective.

ENSEMBLE - AUTREMENT

La CGT, première force syndicale dans notre pays, mène sans relâche, des actions pour transformer notre société, notamment l'Enseignement Supérieur et la Recherche, secteur important pour l'avenir de la France, en Europe et dans le Monde. Comme dans d'autres secteurs, la CGT impulse un syndicalisme rassemblé pour la promotion des Services Publics, pour la défense de ses personnels et la satisfaction des usagers.

En votant le 20 mars 2007 pour nos candidats, vous nous donnerez des représentants déterminés et efficaces au CNESER. En toutes circonstances, quel que soit le pouvoir politique en place, ils interviendront, tant au plan national qu'au niveau des établissements, sans concession, afin d'œuvrer pour le développement du Service Public.

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
POUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC**



Renouvellement du Conseil national
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du 20 mars 2007
Collège des personnels scientifiques
des bibliothèques

POUR FAIRE AVANCER VOS REVENDICATIONS VOTEZ POUR LE SNASUB-FSU

Le 20 mars 2007, les conservateurs de bibliothèques sont appelés à élire leur représentant au CNESER aux côtés des représentants des enseignants, des étudiants et des personnels IATOS.

You êtes concernés par les questions étudiées au CNESER

Celui-ci est consulté sur tous les grands problèmes relatifs au devenir du service public de l'Enseignement supérieur et de ses personnels :

- sur la répartition des emplois et des crédits entre établissements,
- sur la politique contractuelle entre le Ministère et les établissements : documentation, recherche, pédagogie, formation des personnels, action sociale et culturelle...
- sur les projets de lois ayant trait à l'Enseignement supérieur.

C'est donc un lieu où doit se faire entendre la voix des personnels.

PORTE L'EFFORT À HAUTEUR DES STANDARDS INTERNATIONAUX

Le rapport de la Cour des comptes concernant les bibliothèques universitaires pour l'année 2005 décrit une situation matérielle aussi déplorable que celle dénoncée dans le rapport Miquel en 1998. Les BU disposent toujours de près de deux fois moins de moyens par étudiant que leurs homologues britanniques ou allemandes. Dans le même temps, c'est l'engagement des personnels qui a permis une hausse qualitative considérable des services offerts au public : horaires d'ouvertures (+42%), fréquentation et prêts d'ouvrages (+35%).

La FSU réclame un plan pluriannuel de développement des bibliothèques universitaires pour répondre aux besoins chiffrés par la Sous-direction des bibliothèques à :

- 700 000 m² de constructions, y compris les restructurations
- 1500 nouveaux emplois
- le doublement des crédits budgétaires

Ce plan est nécessaire si l'on veut combler une partie de notre retard dans un secteur qualifié de "part essentielle du potentiel de la France dans le domaine de la recherche publique".

Les 24 créations de postes annoncées pour 2007 démontrent la nécessité pour les personnels de bibliothèques de se faire entendre.

PROMOUVOIR LA COOPÉRATION PLUTÔT QUE LA CONCURRENCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE PUBLIQUE

Sous couvert de modernisation, l'enseignement supérieur et la recherche se voient imposer des outils de pilotage et des structures inspirés d'une politique fondée sur la concurrence exacerbée entre les pays et leurs universités ; une politique en outre profondément autoritaire, déclinée de haut en bas, de grands programmes en projets d'établissements, d'objectifs opérationnels par composantes, laboratoires ou services en objectifs individuels.

Parmi les nouveaux types de structures, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (**PRES**) vont concerner à terme l'ensemble des sites universitaires français. Ils sont présentés comme un " outil de mutualisation " nécessaire pour atteindre " une certaine taille critique " et seront de fait un passage obligé pour tous les établissements qui ne veulent pas être marginalisés.

Les PRES, tels que conçus par la loi, s'écartent assez nettement des propositions des États Généraux de la recherche de Grenoble en 2004. Ils instituent :

- la division entre les " *pôles d'excellence* " ou " *pôles de compétitivité* ", qui recevront l'essentiel des moyens financiers, et la majorité des universités qui seront satellisées par les plus grosses ou reléguées en seconde zone ;
- la création d'entités public-privé, mettant en cause les garanties d'indépendance et l'autonomie des universités et de la recherche publique ;
- le verrouillage de la possibilité pour les personnels et usagers de se faire entendre dans les conseils d'administration des Établissements publics de coopération scientifique (EPCS), où ils ne pourront peser plus d'un tiers des sièges !
- la casse des statuts pour tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, dès lors que les PRES créés sous statut de GIP ou de fondation recruteront uniquement des personnels contractuels, avec des financements inscrits dans les projets de recherche ou les contrats quadriennaux ; les EPCS pourront en plus recevoir des personnels statutaires, issus des services mutualisés, qui exercent dans le PRES mais qui resteront officiellement affectés dans leurs établissements d'origine.

La gestion des personnels dans le cadre des PRES soulève donc de grandes inquiétudes.

- Parce que nous voulons une université qui réponde aux besoins de ses usagers,
- parce que la documentation est un enjeu réel pour l'enseignement supérieur et la recherche,
- parce que la société de l'information ne supprime pas la nécessité de personnels qualifiés mais les rend encore plus nécessaires,

***nous appelons l'ensemble des conservateurs
à voter pour la liste présentée par le SNASUB-FSU***

**Lucie ALBARET (SICD Grenoble 2/3)
Elisabeth BLANES (BIU Montpellier)
Catherine ETIENNE (SCDU Bordeaux 1)**

Toutes les autres catégories des personnels des bibliothèques font partie du collège IATOSS. Dans ce collège, le SNASUB-FSU participe à la liste présentée par la FSU, qui comprend des militants des différents syndicats représentant les personnels IATOSS, et nous appelons tous ces collègues à voter pour la liste FSU.

20 mars 2007 : Élections au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Cneser, c'est quoi ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur toutes les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et est composé de 61 membres. 40 représentants sont élus à bulletin secret et par collèges : 22 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs des universités ou assimilés ;

11 étudiants ; 7 représentants des personnels non enseignants dont un conservateur des bibliothèques.

Leur mandat est de quatre ans, sauf pour les étudiants (deux ans).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités. Depuis 1989, il a également un rôle disciplinaire.

Pourquoi voter Sgen-CFDT ?

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, quel que soit leur statut. Dans chaque établissement, université, IUFM, unité de recherche... la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public d'Éducation et de Recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers dont ceux de la Fonction publique : salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité...

Le Sgen-CFDT revendique

- **les moyens permettant à tous les personnels d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.**
- **une recherche forte financée prioritai-
rement par des crédits récurrents**
- **des établissements d'enseignement
supérieur publics complémentaires et non
en compétition entre eux**



**Être membre d'une confédération,
c'est permettre aux adhérents :**

- **de débattre et d'agir** avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- **d'organiser la solidarité** en s'appuyant sur les acquis obtenus dans une structure pour les revendiquer dans une autre.



**Voter Sgen-CFDT, c'est permettre
au Cneser d'élaborer des positions
combatives et des avis novateurs sur les
grands dossiers de l'Enseignement supérieur**



Une dynamique solidaire

**Le 20 mars 2007,
Votez, faites voter Sgen-CFDT**

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHÈQUES

→ Multiplication des missions

Les services communs de la documentation (SCD) et bibliothèques inter-universitaires ont vocation à fédérer, gérer, développer et conserver l'ensemble des ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur, mais leurs missions vont bien au-delà avec la formation des étudiants à l'utilisation des ressources documentaires, la valorisation de la recherche, la création de systèmes d'informations documentaires intégrés dans les espaces numériques de travail et les systèmes d'information des établissements.

→ Information et enseignement supérieur

Conscientes que l'accès à l'information scientifique et technique est essentiel pour la recherche, les bibliothèques ont su promouvoir et développer l'offre documentaire électronique.

Elles doivent aussi favoriser la réussite du premier cycle universitaire des jeunes étudiants en les formant à l'utilisation des ressources et en leur offrant une documentation adaptée.

Les SCD doivent être pleinement associés aux projets de restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche (constitution des PRES, intégration des IUFM, développement des UNR et des UNT, etc.).

Réformes nécessaires

Dans les cursus universitaires, une place doit être systématiquement réservée à la formation à la recherche documentaire. Les bibliothèques doivent être dotées des moyens en personnel pour remplir cette mission.

Partie prenante de l'ensemble des missions de l'université, les personnels de bibliothèque doivent être associés, à tous les niveaux, à la définition de la politique documentaire de l'établissement. Souvent seuls lieux de convivialité des universités, les bibliothèques participent au développement de la vie étudiante mais ne peuvent, à elles seules, remplir cette mission. D'autres espaces d'accueil et de travail doivent être créés sur les campus. Une mise en cohérence des politiques documentaires des universités et des organismes de recherche doit être réalisée et adossée à une politique nationale d'acquisition des ressources documentaires électroniques.

Cette politique devra aussi viser à assurer un accès à l'information, notamment électronique, égal pour tous les usagers, sur tout le territoire.

AGIR POUR L'EMPLOI

Ni les très faibles créations d'emplois de ces dernières années, ni les budgets ne permettent d'atteindre les préconisations du rapport Miquel. Pour faire face à l'afflux d'usagers, au développement et à la complexité des missions, nous avons besoin de postes en nombre significatif et de budgets à la hauteur des enjeux d'une grande politique scientifique.

Une politique de recrutement doit être organisée pour anticiper les départs massifs à la retraite qui se profilent. Le recours à des non titulaires, lourd de conséquences pour les intéressés (précarité, bas salaires, absence de perspectives) comme pour le service public, doit être limité et l'intégration à la Fonction publique des agents contractuels doit être favorisée.



Pour une véritable gestion prévisionnelle, le Sgen-CFDT demande une politique planifiée en matière de répartition des crédits et des postes.



L'intégration de la dotation en emplois dans les contrats quadriennaux est une condition essentielle pour une politique contractuelle cohérente.

LE CHOIX DU SGEN-CFDT

Dans le cadre confédéré qui est le sien, le Sgen-CFDT, toujours attentif aux évolutions des filières voisines et des autres fonctions publiques, refuse tout repli corporatiste sur notre filière et assume les évolutions quand elles sont positives (accords statutaire et social de janvier 2006).

Le Sgen-CFDT demande en particulier :

- le maintien et le renforcement des passerelles et du parallélisme de carrières avec les enseignants-chercheurs ainsi qu'avec les conservateurs du patrimoine ; ce qui suppose, entre autres, la fusion de la seconde et de la première classes ;
- le renforcement du droit à la formation tout au long de la vie afin de faciliter la mobilité tout au long de la carrière.

Personnels scientifiques des bibliothèques,

Le 20 mars 2007, VOTEZ ET FAITES VOTER



SGEN CFDT
Une dynamique solidaire

ELECTION AU CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
C.N.E.S.E.R. 2007
SCRUTIN DU 20 MARS 2007



Programme de la liste présentée par la
FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
(CSEN)

La Fédération Autonome rassemble, en toute indépendance, toutes celles et tous ceux qui défendent un vrai statut d'universitaire dans une Université digne de ce nom. L'Université a la double mission de faire progresser la connaissance par la recherche et de la transmettre au plus niveau aux étudiants qui en ont le désir et la capacité, en développant leur esprit critique et leurs facultés d'analyse et de synthèse. Les universitaires ne forment donc pas une caste privilégiée mais sont fiers de jouer un rôle essentiel dans le développement du pays.

La Fédération autonome maintient sa demande constante d'un ministère de plein exercice pour l'enseignement supérieur et la recherche : puisque la recherche et l'innovation doivent être les moteurs d'une économie de l'intelligence à forte valeur ajoutée, enseignement supérieur et recherche doivent être associés en un grand ministère autonome.

Il faut rendre au CNESER le rôle dévolu par les textes réglementaires, en particulier son pouvoir de proposition, alors que dans la pratique les concertations du Ministère sont menées ailleurs, le CNESER n'étant consulté que pour la forme en fin de procédure.

Nous sommes indéfectiblement attachés à la qualité de l'enseignement supérieur et à la valeur des diplômes. Nous voulons la cohérence des cursus universitaires dégradés par les dernières réformes démagogiques et menacés de nouvelles dégradations comme la fusion des masters recherche et des masters professionnels. Toujours au nom de la qualité de l'enseignement, nous demandons le maintien des concours de recrutement du secondaire, Agrégation et CAPES. La réforme LMD doit faire l'objet d'adaptations spécifiques pour permettre au secteur santé de l'Université française d'en tirer avantage. Ces adaptations doivent faire l'objet de concertations approfondies avant d'être soumises au CNESER.

L'indépendance des enseignants dans le respect de leur statut national est pour nous un point fondamental. Le droit à la recherche pour tous les universitaires et, pour les professeurs et MDC HDR, à la direction des thèses, doit être effectif, ce qui implique l'indépendance des directeurs de thèse face aux prérogatives des écoles doctorales, le droit de vote de plein droit pour tous les universitaires et pour tous les PRAG ou PRCE docteurs dans les instances qui gèrent la recherche. Face aux risques de dérive de l'AERES (instance sans aucune légitimité puisqu'exclusivement constituée de nommés), nous exigeons le maintien des prérogatives du CNU dans l'évaluation des collègues qui ne sauraient être jugés que par leurs pairs, avec une majorité d'élus, et dans le cadre de leur discipline entendue au sens strict.

La Fédération autonome, fédération de syndicats disciplinaires, est la seule force qui défende le principe de spécificité des disciplines et elle demande le retour à de vraies commissions de spécialistes. Pour lutter contre l'arbitraire de certains présidents et des formes insidieuses de harcèlement, elle propose un médiateur national des universités.

Au plan des moyens, la Fédération demande :

- **des crédits à la hauteur des défis internationaux**, en intégrant la recherche appliquée, mais sans oublier la recherche fondamentale et la documentation scientifique qui doit faire l'objet d'un rattrapage ;
- **une revalorisation des traitements et des primes** pour mettre fin à notre déclassement par rapport à d'autres corps de la fonction publique et pour offrir aux jeunes doctorants (revalorisation de l'allocation de recherche) et aux jeunes docteurs (débuts de carrière comme MdC) des perspectives attrayantes. Les nouveaux MdC devraient pouvoir bénéficier d'un allègement du service d'enseignement durant les trois premières années ;
- **le statut hospitalo-universitaire** doit bénéficier d'évolutions favorables au sein des CHU pour conserver l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires indispensable à la santé publique ;
- **un déblocage des carrières à tous les niveaux** (classe exceptionnelle, 1^{ère} classe des professeurs, hors classe des MdC) et un plan national de transformation par intégration dans le corps des MdC pour les PRAG ou PRCE docteurs et qualifiés par le CNU ;
- **une prise en compte pour tous**, y compris les PRAG et PRCE, dans le service, sous forme de décharges, **des responsabilités pédagogiques** (coordination, création d'enseignement, tutorat, responsabilité de stages...).
- **une amélioration des possibilités de mutation.**

Pour les PRAG et PRCE, la Fédération Autonome, qui a obtenu pour ceux d'entre eux qui souhaitent faire de la recherche et devenir MdC un contrat de préparation de thèse diminuant de moitié leurs obligations statutaires, demande la multiplication de ce type de contrat et, pour tous, la prise en compte de la réalité pédagogique de leurs enseignements et notamment des heures de cours, avec décharges pour responsabilités pédagogiques.

En ce qui concerne l'**habilitation des formations**, qui constitue un des domaines fondamentaux des prérogatives du CNESER, face aux dérives et aux habilitations de complaisance qui dévalorisent les diplômes français nationaux, nos élus seront intransigeants.

Nos élus exigeront une cohérence nationale de la politique universitaire : on ne peut pas, dans le même temps, multiplier les délocalisations et créations d'établissements et vouloir regrouper des universités qui ont plus qu'atteint la « masse critique ». De la même façon les PRES doivent correspondre à de vrais projets scientifiques et industriels et non être l'instrument de restructurations qu'on n'ose avouer. Les restructurations doivent avoir l'aval des partenaires universitaires.

La Fédération autonome, seule force véritablement indépendante et autonome représentée dans toutes les instances (CNESER, CTPU, CNU...) dans les deux collèges, prend l'engagement de défendre l'excellence de l'enseignement supérieur français et le plein exercice du statut national des enseignants du supérieur.

Apportez-lui vos voix, sans les disperser sur des organisations non représentatives et qui ne sont pas sur le terrain pour vous défendre, afin d'accroître ses moyens de faire prévaloir votre point de vue.

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
EN VOTANT MASSIVEMENT POUR CETTE LISTE**



Élections du 20 mars 2007 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège PERSONNELS SCIENTIFIQUES DES BIBLIOTHEQUES

Profession de foi FORCE OUVRIERE

Les conservateurs comme les personnels titulaires et non titulaires des services techniques, administratifs, des laboratoires et des bibliothèques, sont appelés à voter pour désigner leurs représentants au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Certains d'entre vous s'interrogent, à juste titre, sur l'utilité de participer à ce scrutin.

Pour y répondre, il faut se poser une autre question, **à quoi sert le CNESER ?**

Le CNESER est une instance nationale consultée, sur la répartition de postes décidée dans le budget de l'État, les diplômes et les différentes réformes de l'Enseignement Supérieur. Toute modification de l'organisation de l'Université ou de la Recherche, comme la semestrialisation ou les LMD par exemple, a des conséquences pour les personnels, que ce soit au niveau des conditions de travail, de leur carrière ou de leur statut. Les personnels sont donc directement concernés par ce qui se discute dans cette instance.

Durant le mandat qui vient de se terminer, dans l'avalanche des textes soumis à l'avis du CNESER, il faut citer en priorité, en ce qui nous concerne :

- Les textes d'application des LMD, dont on voit maintenant les conséquences dans tous les domaines, un an après leur application généralisée.
- Les modifications statutaires des établissements (grandes écoles, intégration des IUFM à l'Université, etc.), qui ont toutes une même caractéristique, le renforcement des pouvoirs des organismes de direction et l'entrée massive des représentants de «la société dite civile» dans les CA au détriment souvent des personnels.
- Les textes concernant l'évaluation, des personnels mais aussi, dans le cadre de la loi sur la Recherche, des labos, des équipes de recherche (donc des personnels).

Il y a quatre ans, dans notre appel à voter, nous écrivions,

«sous couvert de décentralisation-régionalisation, il s'agit de réduire les dépenses publiques et de privatiser des pans entiers du service public... A terme, cette politique ne peut déboucher que sur des universités autonomes, concurrentielles et contraintes à une course constante aux crédits auprès des collectivités

locales et des entreprises, les mettant ainsi sous leur coupe. Les conséquences seront immédiates :

- *L'effritement du principe de la neutralité du service public et de la laïcité.*
- *L'éclatement du statut général de la fonction publique, du principe de carrière et de la valeur du point indiciaire unique.*
- *La multiplication du nombre de personnels en situation précaire.»*

Les faits n'ont-ils pas confirmé cette crainte ? Il suffit de considérer une réforme, celle de la notation-évaluation. Cette réforme, dans les variantes successives mises en œuvre, a montré l'objectif ministériel : en finir avec l'avancement automatique d'échelon et soumettre les personnels à un entretien partant non du grade ou du statut (qui détermine des obligations de service) mais des objectifs individuels ou collectifs assignés aux personnels. Cette démarche permettra de déterminer l'avancement, les bonifications, les primes et demain les traitements. C'est, chacun le comprend, une modification radicale de l'organisation de nos carrières qui seront totalement liées à l'établissement, sa politique, ses moyens et ses objectifs.

Un recensement des textes examinés dans cette instance durant les quatre années écoulées permet de mesurer l'intérêt de maintenir un cadre national qui constitue un frein au processus de dérive vers l'autonomie complète des universités et l'éclatement du service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'examen des réformes dont le prochain CNESER aura à débattre confirme cette nécessité.

Après les LMD, ce sera le tour des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), la nouvelle gouvernance et l'évaluation.

Partout, les établissements sont en train de discuter, négocier des rapprochements, des fusions, la mise en place de PRES... Il y a trop d'établissements et cet éparsillement ne permet pas de bien figurer dans le classement de Shanghai, critère incontournable pour nos responsables.

Que vont devenir les personnels, leurs statuts, leurs acquis... dans ces nouvelles structures ?

Par delà la multiplicité des statuts des premiers PRES ou des projets de fusion, on relève des constantes :

- La possibilité d'embaucher des personnels de toutes catégories sous statut privé (CDI) via la constitution de fondations,
- Des organismes de direction très resserrés, aux pouvoirs renforcés, et des "Conseils d'Orientation" constitués de personnalités extérieures toutes nommées et exerçant le véritable pouvoir.

Ces questions nous concernent, tous, car elles auront des incidences directes sur notre activité, notre carrière et notre rémunération

LMD, PRES, AERES, ANR, AII... autant de sigles qui ne peuvent cacher en fait une réalité incontestable :

Notre situation matérielle, nos salaires, nos carrières, nos mutations (et pourtant on parle de mobilité !) n'ont cessé de se dégrader.

Le vote FO, un vote de résistance !

Le SNPREEES-FO dans cette instance a été un point d'appui incontestable pour les personnels. Disposer des textes, pouvoir intervenir auprès des autorités et surtout pouvoir informer, et communiquer les projets avant leur adoption pour pouvoir agir, comme ce fut le cas par exemple sur l'évaluation, fut possible par notre présence. Le gouvernement a été obligé de revoir sa copie et a été confronté à la résistance des personnels, informés et mobilisés !

La plupart des textes soumis au CNESER l'ont également été au CTPM ESR.

L'enjeu du scrutin du 20 mars pour le CNESER : assurer la présence de représentants FO dans cette instance pour donner encore plus de poids à nos actions et initiatives pour la défense des droits et statuts des personnels, pour la défense de l'Université et de la Recherche publique !

**Le Mardi 20 Mars 2007
En votant Force Ouvrière, syndicat indépendant,
au CNESER,
vous manifesterez votre volonté de défendre
votre statut et vos droits collectifs.**

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote

Élections au CNESER

**mardi 20 mars 2007
VOTEZ POUR LES LISTES
UNSA ÉDUCATION !**



Pour la Démocratie !

Le déni de démocratie du ministère l'amène à créer des organismes bureaucratiques, composés de personnalités désignées et au fonctionnement opaque.

On l'a vu avec l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et l'ANR (agence nationale de la recherche) qui ne sont pas de bons outils.

On le voit aussi avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) dont la « gouvernance » risque de dessaisir les instances élues des établissements.

Le CNESER, instance démocratiquement élue par la communauté universitaire et scientifique, doit être respecté par le ministère, et ses avis pris en compte.

Non à la marchandisation !

La marchandisation de l'enseignement supérieur est en route. **Le décret sur les écoles doctorales a entamé le monopole de la collation des grades par l'Université au bénéfice d'établissements privés.** Le risque persiste pour les autres diplômes.

Les **pôles de compétitivité** donnent lieu à des dérives. En effet l'octroi de moyens est subordonné à leur existence, et donc aux partenariats avec le secteur privé. Il faut tenir compte de l'intérêt « en soi » des propositions des établissements.

Oui à l'Université de la réussite

L'UNSA est une organisation syndicale réformiste. Elle est favorable à toutes les mesures qui correspondent aux objectifs de la loi Savary : formation ; recherche ; diffusion de la culture ; coopération internationale. Nous approuverons ce qui permettra de donner de la souplesse aux parcours des étudiants, ce qui favorisera leur réussite.

L'Université de la réussite doit disposer des moyens publics nécessaires à l'accomplissement de ses missions. On dépense un tiers de moins pour un étudiant que pour un lycéen !

Dépenses 2003 par étudiant (OCDE)		
	en \$ (2003)	en équiv. €
Allemagne	11 594	10 260
Pays Bas	13 444	11 897
Suède	16 073	14 224
Moyenne OCDE	11 254	9 959
France	10 704	9 473

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2006
Base moyenne 1,13 € pour 1\$.

VOTEZ pour les listes de l'UNSA Éducation**
et de ses syndicats : **A&I, SB, SNASEN, SNIES,
SNMSU, SNPTES, SUP'RECHERCHE !****

**Liste pour le développement
des bibliothèques
et de la documentation universitaires**
présentée par le
**Syndicat des Bibliothèques
SB / UNSA**



**Élections pour
le renouvellement du CNESER**

Les personnels scientifiques des bibliothèques, conservateurs et conservateurs généraux, en fonction dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (universités, écoles normales supérieures, grands établissements...) sont appelés à renouveler leur unique représentant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) le 20 mars 2007 ; il pourra y avoir un deuxième tour le 3 avril.

Rôle du CNESER

Le CNESER donne son avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les questions relatives aux établissements d'enseignement supérieur, et donc sur celles concernant les bibliothèques : missions, politique documentaire, répartition des postes et des crédits, projets de loi, décrets ou arrêtés...

**Engagement des candidats
présentés par le SB / UNSA**

Les candidats du SB/UNSA s'engagent à agir au sein du CNESER, pour :

- **affirmer le rôle des bibliothèques et de la documentation dans les établissements d'enseignement supérieur** au service de la formation et de la recherche et rappeler la spécificité et les compétences professionnelles des personnels de bibliothèques ;
- **revendiquer la mise au niveau européen des bibliothèques universitaires françaises**, dont les moyens ne sont toujours pas à la hauteur des autres grands pays européens que sont l'Allemagne et la Grande-Bretagne par les créations d'emplois et l'augmentation des crédits (fonctionnement, équipement, construction), et veiller à une répartition de ces moyens fondée sur des critères objectifs ;
- **dénoncer et combattre la politique gouvernementale proclamée de réduire l'emploi public** ; défendre la résorption de la précarité par la création d'emplois de personnels titulaires ;
- **informer les personnels** de leur action dans ce conseil.

*C'est sur ces bases que nous vous invitons à voter pour
les candidats du SB / UNSA :*

Titulaire :

Sébastien CHAUFFOUR,
Conservateur de 2^e classe, université Paris XIII

Premier suppléant :

Guy COBOLET,
Conservateur général, université Paris V

Second suppléant :

Annie-Luce HEYMANN,
Conservateur en chef, université Marc-Bloch-Strasbourg 2

CATEGORIE 4

PERSONNELS INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES,
OUVRIERS, DE SERVICE, SOCIAUX ET DE SANTE.

Liste n°1 : Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Liste n°2 : Fédération de l'éducation de la Recherche et de la Culture CGT
(FERC-Sup CGT)

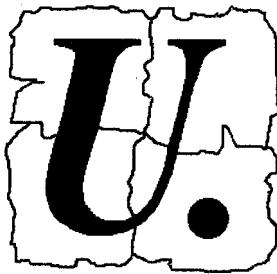
Liste n°3 : Fédération CFDT des syndicats généraux de l'Éducation nationale et
de la Recherche publique (SGEN – CFDT)

Liste n°4 : SUD Education soutenue par Sud Recherche EPST

Liste n°5 : SNPREEES-Force Ouvrière

Liste n°6 : UNSA Éducation [A&I, SB, SNPTES, SNASEN, SNIES, SNMSU]

FSU



SNASUB
SNUASFP
SNETAP

SNICS
UNATOS

Fédération Syndicale Unitaire

Renouvellement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du 20 mars 2007

Pour défendre les emplois, le budget et le service public Votez pour la FSU

Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de bibliothèques, infirmières conseillères de santé, assistantes sociales, vous êtes appelés à élire, le 20 mars 2007, vos représentants au CNESER, qui comprend également des représentants élus des enseignants et des étudiants et des membres nommés.

➤ ***You êtes concernés par les questions discutées au CNESER***

Celui-ci est consulté sur tous les grands dossiers relatifs au devenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche et de ses personnels :

- Répartition entre établissements des emplois et des crédits votés par le parlement
- Politique contractuelle entre le ministère et les établissements (contrats quadriennaux, habilitations des diplômes, etc..) incluant outre la pédagogie, la recherche et la documentation, les questions portant sur l'action sociale et culturelle, la santé des étudiants et des personnels, la sécurité, la gestion et la formation des IATOSS ...
- Lois et textes réglementaires ayant trait à l'enseignement supérieur et la recherche : LMD, loi recherche, Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), intégration des IUFM, etc, pour tous les ministères en charge d'enseignement supérieur

Le CNESER est un lieu important, où les personnels doivent faire entendre leur voix.

➤ ***Avec la FSU, défendez les emplois !***

Même si l'enseignement supérieur n'a pas subi les suppressions d'emplois du second degré, les créations de postes sont loin de répondre aux besoins réels des établissements. Même la promesse de créer 3000 emplois n'est pas tenue ! Cette pénurie est compensée dans les établissements par le recours croissant aux personnels contractuels. Par ailleurs, la mise en place des Contrats à Durée Indéterminé (CDI) dans la fonction publique est une remise en cause frontale du statut de fonctionnaire.

La FSU dénonce la précarisation accrue de nos emplois :

- ✓ Nous n'acceptons pas que près d'1/3 du personnel IATOSS soit embauché sur contrat précaire !
- ✓ Nous n'acceptons pas que des personnels dont les compétences sont reconnues et qui exercent des fonctions pérennes se retrouvent sur des « contrats aidés » à 800 euros mensuels.
- ✓ Nous n'acceptons pas de voir des collègues précaires se succéder pour exercer les mêmes fonctions, avec des contrats entrecoupés de périodes de chômage pendant les vacances.
- ✓ Nous n'acceptons pas que les personnels soient de plus en plus soumis au stress, à la flexibilité, à la concurrence, à l'autoritarisme, faute de personnels en nombre suffisant.
- ✓ Nous n'acceptons pas que la grille salariale commence tout juste à 1000 euros nets.

- ✓ Nous n'acceptons pas que les jeunes diplômés se retrouvent au chômage ou sur des contrats précaires alors que le service public d'éducation et de recherche a d'énormes besoins.

Le plan Sapin de résorption de la précarité n'a même pas permis la titularisation de tous ceux qui remplissaient les conditions et n'a pas empêché le renouvellement de la précarité.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur nécessite des personnels IATOSS et de bibliothèque plus nombreux, titulaires de la Fonction Publique d'Etat, bien formés, avec des salaires et des carrières revalorisés.

➤ **Avec la FSU, luttez pour la défense du service public garant de la qualité des formations et d'un traitement équitable des usagers**

Les établissements, les équipes de recherche, les formations et les personnels sont mis en concurrence à travers une politique de « marchandisation » des cursus et des compétences. La mise en place d'une gestion dite de proximité de nos carrières avec des recrutements et des avancements de carrière locaux mène au clientélisme, aux inégalités, et aussi à l'autoritarisme.

➤ **La FSU, une force qui rassemble, une force qui se bat avec les personnels**

Première fédération de l'éducation nationale et de la fonction publique d'Etat, la FSU ne cesse d'agir et de rechercher l'unité d'action la plus large pour la défense du service public et de ses personnels.

➤ **La FSU se bat dans les instances comme dans les mobilisations**

- ✓ Pour la création des emplois nécessaires à un service public de qualité, répondant aux besoins administratifs, techniques et de bibliothèque, ainsi qu'aux besoins sociaux et de santé des jeunes étudiants. Avec la mise en place d'une loi de programmation pluriannuelle de 4000 emplois par an pendant 5 ans.
- ✓ Pour le maintien et la titularisation de tous les non-titulaires et l'arrêt du recrutement sur contrats précaires.
- ✓ Pour la défense et l'amélioration des salaires, des carrières et des garanties statutaires :
1500 euros nets minimum, ratrapage des pertes subies (+ 50 points d'indice pour tous et augmentation de 5 % du point d'indice)
- ✓ Pour le caractère national du service public d'éducation, dont les missions et les personnels doivent rester dans le cadre de l'Etat, seul à même de garantir sur l'ensemble du territoire l'égalité de traitement aux usagers comme aux personnels.
- ✓ Pour le développement du service public d'enseignement supérieur et de recherche, contre son démantèlement. Elle demande notamment l'abrogation de la loi sur la recherche, qui déréglemente le service public, multiplie des structures de décision, d'évaluation et de financement et met en concurrence les établissements.
- ✓ Pour porter son financement au niveau des standards internationaux (3% du Produit Intérieur Brut), en augmentant de 50% le budget de l'enseignement supérieur et en doublant celui de la documentation et de l'information scientifique et technique

La liste présentée par la FSU à vos suffrages comprend des militants de ses différents syndicats regroupant les personnels dits «IATOSS »

- Le **SNASUB** pour les administratifs, les ITRF et les personnels de bibliothèque.
- Le **SNICS** pour les infirmières conseillères de santé,
- Le **SNUASFP** pour les assistantes sociales
- **L'UNATOS** pour les personnels techniques ouvriers et de services
- Le **SNETAP** pour les personnels de l'Enseignement supérieur Agricole

Pour la défense de vos revendications

Votez, faites voter pour la liste FSU – Collège IATOSS



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

20 mars 2007

Pour le Service Public de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le vote CGT Un vote d'avenir

Les principales interventions des représentants de la CGT au CNESER, au cours du mandat qui s'achève :

- ◆ Pour une Loi Programme, répondant à l'ensemble des besoins sociaux.
- ◆ Pour des moyens en personnels et en crédits à la hauteur des besoins et des missions du Service Public.
- ◆ Pour une cohérence et un développement équilibré du Service Public sur l'ensemble du territoire.
- ◆ Pour un fonctionnement démocratique des établissements et le maintien du statut d'EPSCP.
- ◆ Pour une réelle lisibilité, comparabilité et reconnaissance des formations dans un cadre national, en lien avec les conventions collectives.

Le 20 mars 2007, l'ensemble des personnels de la communauté universitaire élira ses représentants au CNESER.

Véritable « gouvernement » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CNESER donne son avis sur toutes les questions posées dans la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'Enseignement Supérieur.

Il est obligatoirement consulté sur :

- les évolutions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le fonctionnement des établissements et leur gestion
- le montant et la répartition des dotations aux EPSCP
- les orientations générales des contrats quadriennaux
- la cohésion des formations et leur adossement à la Recherche.

Les engagements des représentants de la CGT

➤ Face aux orientations libérales : le Service Public

Après la victoire et le retrait du CPE, les élections au CNESER permettront à la CGT d'insister encore plus sur le rôle du Service Public. Celui-ci, fondement de la démocratisation et de l'égalité des chances, est confronté à de lourdes menaces d'éclatement, avec un risque de hiérarchisation des établissements et une mise en concurrence sous couvert de la recherche d'excellence pour faire face à la mondialisation capitaliste.

La CGT combattra ces orientations en défendant un maillage équilibré sur l'ensemble du territoire avec des coopérations entre établissements au bénéfice de tous quelle que soit l'origine sociale.

➤ Face aux dérives présidentielles : la démocratie

Sous prétexte que l'autonomie reste trop limitée et pénaliserait les équipes présidentielles dans l'administration de leurs établissements, le leitmotiv actuel est d'agir sur quelques leviers permettant d'améliorer la « gouvernance ». Cette autonomie des établissements déboucherait sur une gestion managériale des établissements, avec recrutement des personnels, payés au mérite, avec une gestion du « patrimoine immobilier » et avec des offres de formation en lien étroit avec leur environnement économique.

La CGT, localement et nationalement, s'opposera à ces dérives en imposant un fonctionnement démocratique qui associe l'ensemble des membres de la

communauté, en redonnant au CNESER et au CA de l'établissement toute leurs prérogatives.

- ◆ Pour la mise en place de formations non sélectives et de passerelles permettant des poursuites d'études, avec l'accès de plein droit au Master, en particulier.
- ◆ Pour une réelle coopération et non une mise en concurrence des structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publics.
- ◆ Pour le maintien du monopole de délivrance par l'Etat des diplômes publics.
- ◆ Pour une intégration des IUFM à l'Université, dans le respect des acquis des personnels.
- ◆ Pour le maintien des statuts des personnels dans la Fonction Publique de l'Etat.
- ◆ Pour des créations d'emplois de fonctionnaire et l'arrêt de la précarisation de l'emploi public.

La voix de la CGT sera encore mieux entendue si vous renforcez son audience.

➤ Face au malthusianisme : une Loi d'Orientation et de Programmation

Depuis plusieurs années, la priorité de l'éducation a été abandonnée avec des baisses de crédit pour l'Université et la Recherche Publiques. L'Enseignement Supérieur et la Recherche française sont sous-financés et la démocratisation est en panne, alors que les besoins de qualification pour notre pays, dans les quinze prochaines années, seront très importants.

La CGT considère que l'investissement dans notre secteur relève de la responsabilité de l'Etat et doit se faire sur une vision à long terme pour un développement afin qu'il puisse remplir ses missions de Service Public. Nos représentants exigeront une Loi de Programmation pluriannuelle, pour éviter les coups d'accordéon et planifier les moyens en personnels et en crédits.

➤ Face au « tout contrat » : des crédits de base, sur critères objectifs

La volonté du ministère d'augmenter les crédits contractualisés, sur la base de projets évalués par une instance technocratique telle que l'Agence de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, se fera au détriment des crédits de base critériés. Cette évolution est dangereuse car elle va permettre au ministère de modifier, sans débat démocratique, le maillage des établissements universitaires sur le territoire français. Ce pilotage, par des instances où tous les membres sont nommés, n'offre aucune garantie de démocratie.

La CGT, au niveau des établissements et au niveau du CNESER, exigera une élaboration du projet d'établissement et une négociation du contrat quadriennal, dans le respect de la démocratie, en associant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

➤ Face à l'éclatement des formations : un cadre national

La réforme du LMD (prévue depuis 1998), mise en place depuis 2002 et malgré les objectifs affichés, s'est accompagnée de reculs importants pour les étudiants. Aujourd'hui, chaque université est libre de définir la dénomination et le contenu qu'elle souhaite pour ses diplômes, ce qui conduit à une offre de formation illisible et limite la mobilité des étudiants en France et à l'étranger. Par ailleurs, le passage du diplôme de Licence à celui de Master se fait sur des bases différentes d'un établissement à l'autre.

La CGT exigera une réglementation nationale du LMD pour garantir des passerelles entre formations sur l'ensemble du territoire, et des modalités de contrôle nationales. Elle proposera la suppression de la sélection à l'entrée du master et le doublement de ceux-ci. Elle demandera qu'une discussion s'engage entre les partenaires sociaux sur le lien entre diplômes et convention collective.

ENSEMBLE - AUTREMENT

La CGT, première force syndicale dans notre pays, mène sans relâche, des actions pour transformer notre société, notamment l'Enseignement Supérieur et la Recherche, secteur important pour l'avenir de la France, en Europe et dans le Monde. Comme dans d'autres secteurs, la CGT impulse un syndicalisme rassemblé pour la promotion des Services Publics, pour la défense de ses personnels et la satisfaction des usagers.

En votant le 20 mars 2007 pour nos candidats, vous nous donnerez des représentants déterminés et efficaces au CNESER. En toutes circonstances, quel que soit le pouvoir politique en place, ils interviendront, tant au plan national qu'au niveau des établissements, sans concession, afin d'œuvrer pour le développement du Service Public.

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
POUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC**

20 mars 2007 : Élections au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Cneser, c'est quoi ?

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) est consulté sur toutes les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Il est présidé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et est composé de 61 membres. 40 représentants sont élus à bulletin secret et par collèges : 22 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs des universités ou assimilés ;

11 étudiants ; 7 représentants des personnels non enseignants dont un conservateur des bibliothèques.

Leur mandat est de quatre ans, sauf pour les étudiants (deux ans).

Le CNESER examine le budget de l'enseignement supérieur, se prononce sur les orientations générales de l'enseignement supérieur, sur les diplômes et sur la gestion des universités. Depuis 1989, il a également un rôle disciplinaire.

Pourquoi voter Sgen-CFDT ?

Syndicat général, le Sgen-CFDT rassemble tous les personnels, quel que soit leur statut. Dans chaque établissement, université, IUFM, unité de recherche... la section syndicale regroupe tous les adhérents du service public d'Éducation et de Recherche.

L'appartenance du Sgen à la CFDT permet d'être présent et actif sur tous les grands dossiers dont ceux de la Fonction publique : salaires, temps de travail, formation continue, conditions de travail, hygiène et sécurité...

Le Sgen-CFDT revendique

- **les moyens permettant à tous les personnels d'assurer l'ensemble de leurs missions dans de meilleures conditions.**
- **une recherche forte financée prioritai-
rement par des crédits récurrents**
- **des établissements d'enseignement
supérieur publics complémentaires et non
en compétition entre eux**



**Être membre d'une confédération,
c'est permettre aux adhérents :**

- **de débattre et d'agir** avec les salariés d'autres secteurs d'activités, publics et privés ;
- **d'organiser la solidarité** en s'appuyant sur les acquis obtenus dans une structure pour les revendiquer dans une autre.



**Voter Sgen-CFDT, c'est permettre
au Cneser d'élaborer des positions
combatives et des avis novateurs sur les
grands dossiers de l'Enseignement supérieur**



Une dynamique solidaire

**Le 20 mars 2007,
Votez, faites voter Sgen-CFDT**

→ Conditions de travail

Les personnels Atoss de l'enseignement supérieur vivent une forte dégradation des conditions d'exercice de leurs métiers. Elle résulte de la politique menée sans concertation tant par les pouvoirs publics concernant l'éducation, la recherche... que par les établissements, notamment en matière indemnitaire.

→ Charge de travail

Ces dégradations aboutissent à un alourdissement des charges de travail, une perte de sens des tâches demandées mais également à une frustration née des écarts induits par la politique indemnitaire. La situation est aggravée par une inadaptation des locaux actuels ou nouvellement construits (bureaux, bibliothèques, labos, amphis...). Faute de dialogue suffisant avec les utilisateurs, ils ne répondent pas à leurs besoins. Les personnels constatent le manque de prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité du code du travail.

NOTRE ACTION AU CNESER

Le Sgen-CFDT veillera à ce que l'ensemble des projets soumis et votés par cette instance :

- permette d'élever le niveau de qualification de la population ainsi que le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ;
- prenne en compte les missions des personnels de l'Administration scolaire et universitaire (Asu), des Bibliothèques, Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation (ITRF), Médico-sociaux (médecins, infirmiers assistants sociaux) au sein de l'enseignement supérieur mais aussi de leurs métiers, ainsi que ceux de nos collègues enseignants ;
- attribue les moyens nécessaires en personnel et budget de fonctionnement des établissements.

Le Sgen-CFDT revendique :

- une gestion prévisionnelle des emplois pour faire face aux départs en retraite des prochaines années ;
- une meilleure qualité de vie au travail incluant une culture de l'hygiène et de la sécurité, une meilleure organisation du travail...;
- l'association de tous les personnels concernés par les regroupements d'établissements (PRES...) ;
- un véritable dialogue social.

LE CHOIX DU SGEN-CFDT

Dans la lignée de ce que la CFDT a défendu au niveau de l'ensemble de la Fonction publique, nous agirons pour une amélioration statutaire et sociale.

Le Sgen-CFDT s'élèvera contre toutes tentatives et tous projets qui remettraient en cause le service public d'enseignement supérieur et de recherche, notamment par des privatisations ou externalisations.

Le Sgen-CFDT continuera la bataille contre la précarité et la précarisation des emplois.

Personnels Atoss,

Le 20 mars 2007, VOTEZ ET FAITES VOTER

**LISTE et PROGRAMME présentés par la Fédération SUD ÉDUCATION,
soutenue par SUD Recherche EPST.**

La Recherche et l'Education ne sont pas des marchandises !

Loi de Modernisation, décentralisation, LOLF, LMD-ECTS-Professionnalisation, LOPRI, LEC, PRES, etc, toutes ces réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) depuis une vingtaine d'années, clairsemées de rapports (« Éducation et Compétences en Europe » - ERT, lobby patronal, Espéret, Belloc, Hetzel...), semblables à la réforme Fillon dans le secondaire, s'insèrent dans une dynamique globale : décharger le gouvernement du « terrible fardeau » que représentent les services publics dont l'Éducation et l'ESR, et les livrer au secteur privé.

Pour une autre Université : émancipatrice, permettant l'accès aux savoirs de toutes et tous

La mission principale de l'Université doit rester de produire et diffuser les savoirs. En conséquence, l'enseignement et la recherche doivent demeurer en symbiose à tous les niveaux des cursus. Cela n'a jamais empêché l'existence de formations professionnalisantes (travailleurs du social, aujourd'hui infirmières, IUFM, etc) au sein desquelles les savoirs fondamentaux doivent rester un gage de solidité de la formation et d'adaptabilité des personnes. En revanche, sa mission n'est pas de donner de la main d'œuvre aux entreprises : le secteur privé n'a rien à faire dans l'orientation de l'ESR public.

Nous rejetons aussi la course en avant de la professionnalisation à tout crin parce qu'elle ne semble être bonne que pour les enfants des classes populaires (les grandes écoles continuent de dispenser une formation généraliste) ; parce qu'elle conduit à la disparition des disciplines qui n'auraient aucune « utilité » ; parce qu'elle rend responsables les enseignants-chercheurs du chômage des diplômés de l'ESR ; parce qu'elle conditionne les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à travailler alors que nous vivons une époque marquée par la raréfaction de l'emploi stable ; enfin, parce qu'elle entraîne la « secondarisation » de l'Enseignement Supérieur, le master Recherche et le doctorat redevenant un privilège.

Pour l'amélioration des conditions de travail et l'égalité des droits

Pour mener à bien cette mission, nous sommes résolument :

- pour une diminution des services pour tous les personnels : 32 H/semaine pour les chercheurs et IATOSS, 120 H ETD pour les enseignants-chercheurs avec la suppression de la distinction archaïque entre les cours, TD, TPD et des décharges pour toutes les tâches de gestion et administration des filières, d'évaluations, ainsi que pour toutes les activités récentes telles que l'enseignement à distance et la formation continue. Mais contre le rajout de tâches comme l'entretien du futur bachelier préconisé par M. Hetzel qui vise de surcroît à pré-sélectionner (au nom de la lutte contre l'échec scolaire !),
- pour l'autonomie de fonctionnement des établissements au sens autogestionnaire,
- pour le maintien du cadre national des diplômes, des statuts des personnels, de la définition de critères pour toutes les évaluations tant des besoins pour la répartition des crédits (fonctionnement et postes) que des personnels lorsque celle-ci conditionne les promotions. Nous sommes pour le corps unique des enseignants-chercheurs. De plus, nous proposons que la désignation des membres des commissions nationales (CN, CNU) ou locales (commissions de spécialistes) se fasse non pas sur le mode électoral ou par nomination ministérielle - encore moins par imposition de représentants des entreprises dans ces instances - mais sur la base d'un tirage au sort parmi l'ensemble des titulaires chercheurs ou enseignants-chercheurs, avec une obligation de participer - compensée par une décharge horaire. Ce système impliquerait une réelle rotation des sièges. Enfin, un cadre national permet de garantir une égalité des droits des personnels et s'oppose au renforcement des pouvoirs hiérarchiques.

- pour une augmentation conséquente des moyens attribués aux universités, aux laboratoires ou aux centres de documentation et financés par des fonds publics.
- pour une création substantielle d'emplois stables à l'Université et dans les organismes de recherche de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'IATOSS et d'ITA en plus du renouvellement des départs en retraite.

Pour en finir avec la précarité généralisée

Le système actuel laisse de nombreux personnels en situation précaire (doctorants, post-docs, CDD, CAE, etc). *Selon les derniers chiffres officiels disponibles, sur les 16500 nouveaux doctorants chaque année, 8200 seulement sont financés pour faire leur thèse et 2300 sont salariés ; les autres, soit près de 40 %, n'ont aucun revenu. Il faut mettre un terme au travail gratuit !*

La précarisation aboutit à l'accroissement de la vulnérabilité ; dans un système très hiérarchisé, elle conduit au conformisme plutôt qu'à la créativité.

Dans l'immédiat, nous revendiquons :

- une augmentation significative - au minimum le triple - des allocations de recherche et la suppression de la limite d'âge pour leur obtention. Chaque doctorant devrait percevoir un revenu doctoral d'autonomie – c'est à dire un vrai contrat de travail - qui lui permette d'exercer son travail de recherche en toute sérénité.
- l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de tous les précaires, la conversion des heures supplémentaires en emplois publics statutaires.
- le maintien du service public contre le recours à la sous-traitance.

Pour l'abrogation des procédures d'évaluation-notation

L'évaluation est dans l'air du temps...libéral ! A des fins économiques mais aussi idéologiques :

- **Performance, rentabilité** : il s'agit de faire travailler toujours plus ceux qui ont déjà du travail pour ne pas créer de postes. Donc sans aucune amélioration pour les personnels, ni titularisation des précaires, ni promotions pour les sous-classements.
- **Individualisation, compétition** : avec les entretiens individuels ou « de progrès » et la notation, il s'agit d'isoler et de diviser les personnels. Cette procédure introduit l'individualisation des carrières et des salaires, après celle des horaires et des primes. Elle remet en cause nos statuts, nos droits, en rompant l'égalité de traitement liée à la grille indiciaire nationale, pour la remplacer par le vieux rêve libéral : le salaire au mérite ! Nous sommes résolument contre les contrats individuels y compris entre l'enseignant et son « établissement ».
- **Renforcement des pouvoirs hiérarchiques** : les personnels sont ainsi soumis à l'arbitraire des chefs et à des pressions quotidiennes. S'instaure alors un rapport de domination entraînant démotivation, désorganisation et pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Comme on le voit déjà, l'effet est dévastateur : la souffrance morale au travail s'accroît.

Ces procédures d'évaluation sont radicalement antinomiques de la notion de service public.

La Recherche et l'Education ne sont pas des marchandises !

Votez pour les listes SUD Education

La représentation de SUD Education dans les instances nationales, c'est aussi l'assurance d'un syndicat vraiment démocratique : pratiques inter-catégorielles et rotation des mandats y sont mises en œuvre. Mais nos élus ne pourront rien obtenir sans l'action collective des personnels. La dernière lutte unitaire n'a-t-elle pas permis au moins le retrait du CPE ?



Élections du 20 mars 2007 au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Collège IATOS

Profession de foi FORCE OUVRIERE

Personnels titulaires et non titulaires des services techniques ou administratifs, des laboratoires et des bibliothèques, vous êtes appelés à voter pour désigner vos représentants au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Certains d'entre vous s'interrogent, à juste titre, sur l'utilité de participer à ce scrutin.

Pour y répondre, il faut se poser une autre question, **à quoi sert le CNESER ?**

Le CNESER est une instance nationale consultée, sur la répartition de postes décidée dans le budget de l'État, les diplômes et les différentes réformes de l'Enseignement Supérieur. Toute modification de l'organisation de l'Université ou de la Recherche, comme la semestrialisation ou les LMD par exemple, a des conséquences pour les personnels, que ce soit au niveau des conditions de travail, de leur carrière ou de leur statut. Les personnels sont donc directement concernés par ce qui se discute dans cette instance.

Durant le mandat qui vient de se terminer, dans l'avalanche des textes soumis à l'avis du CNESER, il faut citer en priorité, en ce qui nous concerne :

- Les textes d'application des LMD, dont on voit maintenant les conséquences dans tous les domaines, un an après leur application généralisée.
- Les modifications statutaires des établissements (grandes écoles, intégration des IUFM à l'Université, etc.), qui ont toutes une même caractéristique, le renforcement des pouvoirs des organismes de direction et l'entrée massive des représentants de «la société dite civile» dans les CA au détriment souvent des personnels.
- Les textes concernant l'évaluation, des personnels mais aussi, dans le cadre de la loi sur la Recherche, des labos, des équipes de recherche (donc des personnels).

Il y a quatre ans, dans notre appel à voter, nous écrivions,

«sous couvert de décentralisation-régionalisation, il s'agit de réduire les dépenses publiques et de privatiser des pans entiers du service public... A terme, cette politique ne peut déboucher que sur des universités autonomes, concurrentielles et contraintes à une course constante aux crédits auprès des collectivités

locales et des entreprises, les mettant ainsi sous leur coupe. Les conséquences seront immédiates :

- *L'effritement du principe de la neutralité du service public et de la laïcité.*
- *L'éclatement du statut général de la fonction publique, du principe de carrière et de la valeur du point indiciaire unique.*
- *La multiplication du nombre de personnels en situation précaire.»*

Les faits n'ont-ils pas confirmé cette crainte ? Il suffit de considérer une réforme, celle de la notation-évaluation. Cette réforme, dans les variantes successives mises en œuvre, a montré l'objectif ministériel : en finir avec l'avancement automatique d'échelon et soumettre les personnels à un entretien partant non du grade ou du statut (qui détermine des obligations de service) mais des objectifs individuels ou collectifs assignés aux personnels. Cette démarche permettra de déterminer l'avancement, les bonifications, les primes et demain les traitements. C'est, chacun le comprend, une modification radicale de l'organisation de nos carrières qui seront totalement liées à l'établissement, sa politique, ses moyens et ses objectifs.

Un recensement des textes examinés dans cette instance durant les quatre années écoulées

permet de mesurer l'intérêt de maintenir un cadre national qui constitue un frein au processus de dérive vers l'autonomie complète des universités et l'éclatement du service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'examen des réformes dont le prochain CNESER aura à débattre confirme cette nécessité.

Après les LMD, ce sera le tour des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), la nouvelle gouvernance et l'évaluation.

Partout, les établissements sont en train de discuter, négocier des rapprochements, des fusions, la mise en place de PRES... Il y a trop d'établissements et cet épargillement ne permet pas de bien figurer dans le classement de Shanghai, critère incontournable pour nos responsables.

Que vont devenir les personnels, leurs statuts, leurs acquis... dans ces nouvelles structures ?

Par delà la multiplicité des statuts des premiers PRES ou des projets de fusion, on relève des constantes :

- La possibilité d'embaucher des personnels de toutes catégories sous statut privé (CDI) via la constitution de fondations,
- Des organismes de direction très resserrés, aux pouvoirs renforcés, et des "Conseils d'Orientation" constitués de personnalités extérieures toutes nommées et exerçant le véritable pouvoir.

Ces questions nous concernent, tous, car elles auront des incidences directes sur notre activité, notre carrière et notre rémunération

LMD, PRES, AERES, ANR, AII... autant de sigles qui ne peuvent cacher en fait une réalité incontestable :

Notre situation matérielle, nos salaires, nos carrières, nos mutations (et pourtant on parle de mobilité !) n'ont cessé de se dégrader.

Le vote FO, un vote de résistance !

Le SNPREEES-FO dans cette instance a été un point d'appui incontestable pour les personnels. Disposer des textes, pouvoir intervenir auprès des autorités et surtout pouvoir informer, et communiquer les projets avant leur adoption pour pouvoir agir, comme ce fut le cas par exemple sur l'évaluation, fut possible par notre présence. Le gouvernement a été obligé de revoir sa copie et a été confronté à la résistance des personnels, informés et mobilisés !

La plupart des textes soumis au CNESER l'ont également été au CTPM ESR.

Le 20 mars aura lieu le scrutin CNESER et le 27 mars aura lieu le 2ème tour pour le scrutin CTPM ESR

Deux scrutins pour un même enjeu : assurer la présence de représentants FO dans ces instances pour donner encore plus de poids à nos actions et initiatives pour la défense des droits et statuts des personnels, pour la défense de l'Université et de la Recherche publique !

**Le Mardi 20 Mars 2007
En votant Force Ouvrière, syndicat indépendant,
au CNESER,
vous manifesterez votre volonté de défendre
votre statut et vos droits collectifs.**

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote

Élections au CNESER

**mardi 20 mars 2007
VOTEZ POUR LES LISTES
UNSA ÉDUCATION !**



Pour la Démocratie !

Le déni de démocratie du ministère l'amène à créer des organismes bureaucratiques, composés de personnalités désignées et au fonctionnement opaque.

On l'a vu avec l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et l'ANR (agence nationale de la recherche) qui ne sont pas de bons outils.

On le voit aussi avec les PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) dont la « gouvernance » risque de dessaisir les instances élues des établissements.

Le CNESER, instance démocratiquement élue par la communauté universitaire et scientifique, doit être respecté par le ministère, et ses avis pris en compte.

Non à la marchandisation !

La marchandisation de l'enseignement supérieur est en route. **Le décret sur les écoles doctorales a entamé le monopole de la délivrance des grades par l'Université au bénéfice d'établissements privés.** Le risque persiste pour les autres diplômes.

Les **pôles de compétitivité** donnent lieu à des dérives. En effet l'octroi de moyens est subordonné à leur existence, et donc aux partenariats avec le secteur privé. Il faut tenir compte de l'intérêt « en soi » des propositions des établissements.

Oui à l'Université de la réussite

L'UNSA est une organisation syndicale **réformiste**. Elle est favorable à toutes les mesures qui correspondent aux objectifs de la loi Savary : formation ; recherche ; diffusion de la culture ; coopération internationale. Nous approuverons ce qui permettra de donner de la souplesse aux parcours des étudiants, ce qui favorisera leur réussite.

L'Université de la réussite doit disposer des moyens publics nécessaires à l'accomplissement de ses missions. On dépense un tiers de moins pour un étudiant que pour un lycéen !

Dépenses 2003 par étudiant (OCDE)		
	en \$ (2003)	en équiv. €
Allemagne	11 594	10 260
Pays Bas	13 444	11 897
Suède	16 073	14 224
Moyenne OCDE	11 254	9 959
France	10 704	9 473

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2006

Base moyenne 1,13 € pour 1\$.

VOTEZ pour les listes de l'UNSA Éducation**
et de ses syndicats : **A&I, SB, SNASEN, SNIES,
SNMSU, SNPTES, SUP'RECHERCHE !****



Non à la précarité !

L'externalisation de nos missions et le recrutement massif de personnels sur des emplois précaires risquent d'être favorisés au détriment des recrutements de fonctionnaires. Cette précarité, c'est l'insécurité de l'emploi, les carences en matière de droits sociaux et l'absence parfois totale de perspectives de carrière.

L'UNSA Éducation revendique un plan de titularisation de ces personnels.

Non à l'expérimentation !

La Conférence des présidents d'universités (CPU) a fait des propositions d'expérimentation sur l'autonomie des universités. Les propositions relatives à la gestion des ressources humaines sont totalement inacceptables. Nos élus s'opposeront fortement, au sein du CNESER, à cette remise en cause des statuts des personnels.

Notre programme :

- ➔ Nous opposer au démantèlement programmé de l'enseignement supérieur et de la recherche qui prive les universités de moyens humains et matériels suffisants.
- ➔ Adapter la loi de 1984 pour répondre aux nouvelles missions de l'université en donnant aux élus des personnels IATOSS et des bibliothèques plus de sièges et les moyens d'exercer réellement leur mandat.
- ➔ Obtenir la reconnaissance des missions des personnels IATOSS et des bibliothèques dans une organisation de l'enseignement supérieur qui se complexifie.

Il n'y aura qu'un seul tour pour faire entendre la voix des personnels sur les grands sujets comme les missions des établissements, leur politique budgétaire, leur politique de gestion des personnels, l'habilitation des diplômes et plus généralement les grandes réformes à venir.

***Le mardi 20 mars 2007, VOTEZ
ET FAITES VOTER UNSA ÉDUCATION***

